



**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Synthèse actualisation du diagnostic

29 Avril 2024

Sommaire

1. Milieux naturels	p 3
2. Ressource en eau	p 9
3. Risques majeurs	p 13
4. Pollutions et nuisances	p 23
5. Consommation des ENAF	p 29
6. Agriculture	p 35
7. Démographie et ménages	p 41
8. Logement et habitat	p 47
9. Economie	p 53
10. Equipements	p 64
11. Infrastructures et déplacements	p 69

1. Milieux naturels

1. MILIEUX NATURELS

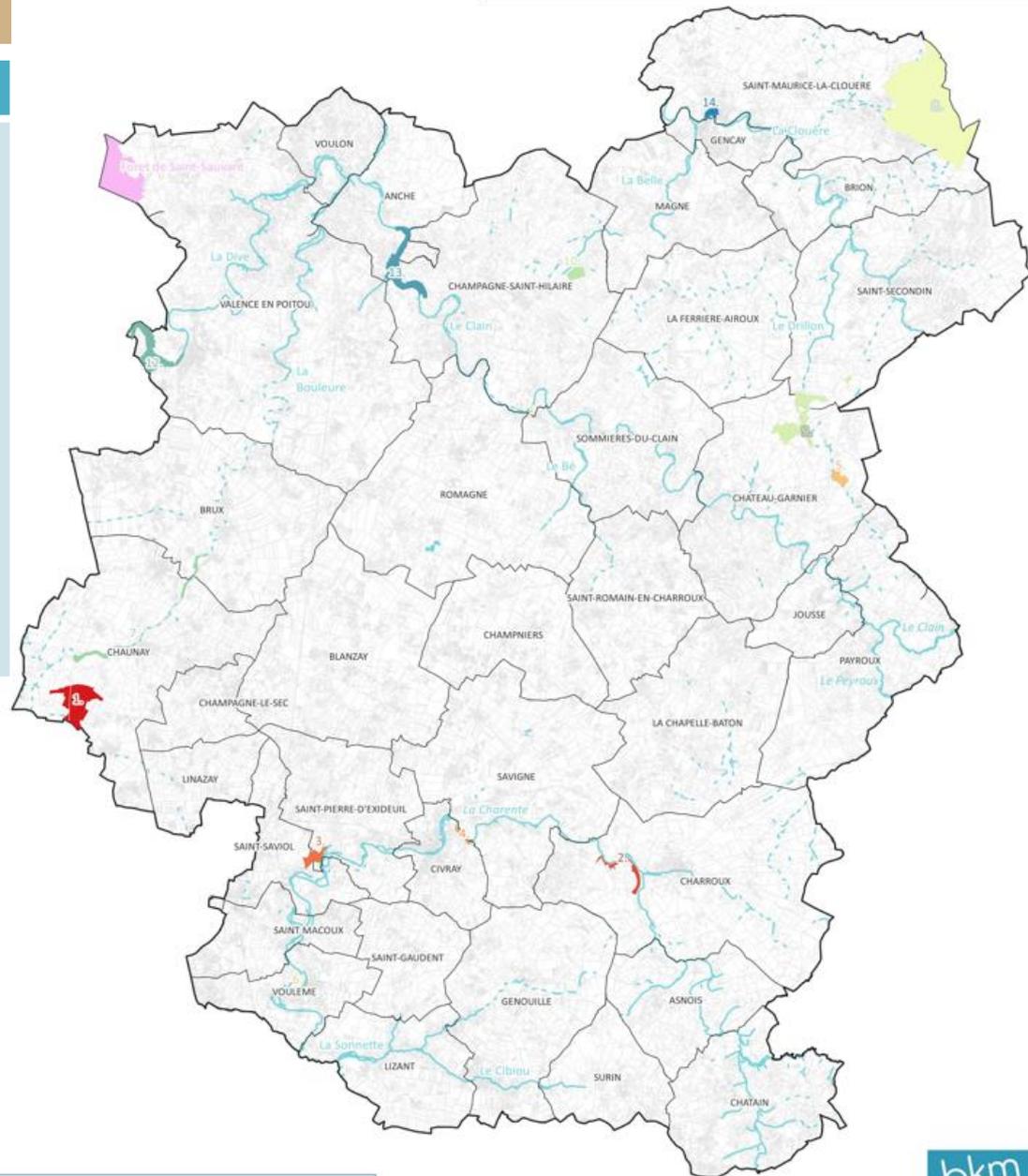
1.1. Les inventaires patrimoniaux

Données de cadrage

Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) présentes sur le territoire :

- 1 ZNIEFF type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes)
- 12 ZNIEFF type 1 (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique)

Principalement des bois, coteaux, bocages, zones humides et vallée de cours d'eau.



ZNIEFF de type I	
■	1. Bocage de Chaunay
■	2. Bois de Breuil
■	3. Bois de Leray
■	4. Bois des Ages
■	5. Bois et Landes des Grandes Forges
■	6. Coteau de l'Etourneau
■	7. Coteau de la Cueille
■	8. Fontcoudreau
■	9. Landes de Savallé
■	10. Le Patural des chiens
■	11. Vallée de la Bouleure

■	12. Vallée de la Dive à Couhé
■	13. Zone humide de Villemonnay
■	14. Zone humide des Cosses

ZNIEFF de type II	
■	Forêt de St-Sauvant
---	Cours d'eau intermittent
---	Cours d'eau permanent
■	Surface hydrographique
□	Limites communales
□	Limites de la Communauté de Communes



Source : INPN, mise à jour 2024

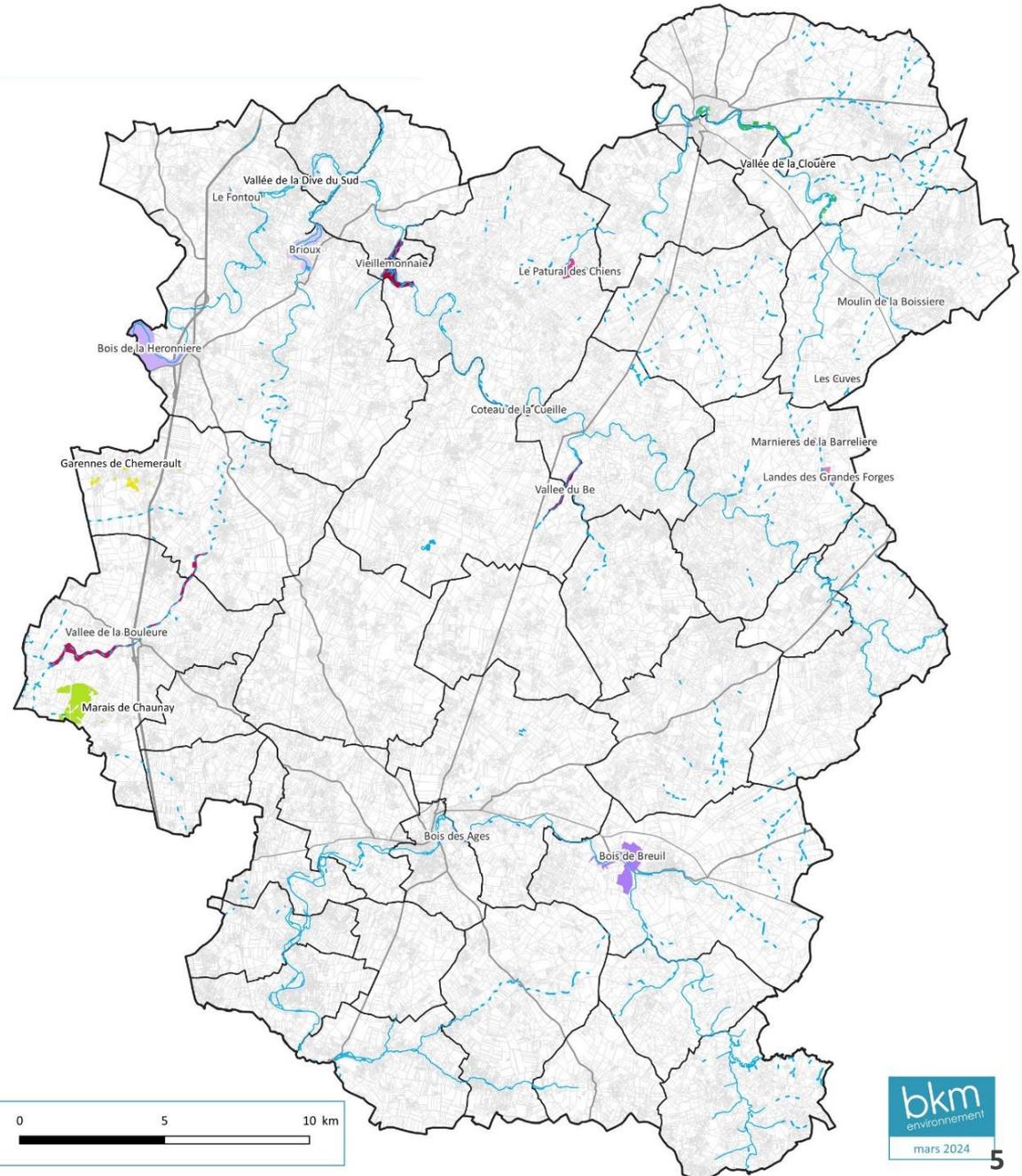
1. MILIEUX NATURELS

1.2. Les protections par maîtrise foncière

Données de cadrage

- 4 sites du Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine :
 - Vallée de la Clouère,
 - Marais de Chaunay,
 - Garennes de Chemerault
 - Vallée de la Dive du Sud
- 14 Espaces Naturels Sensibles du Département : au total, 468 ha, parfois superposés avec les ZNIEFF.

Espace Naturel Sensible (ENS)	Site du CEN
 Bois de Breuil	 Garennes de Chemerault
 Bois de la Heronnière	 Marais de Chaunay
 Bois des Âges	 Val de Clouère
 Brioux	 Vallée de la Dive du Sud
 Coteaux de la Cueille	 Cours d'eau intermittent
 Étang de la Pétolée	 Cours d'eau permanent
 Landes des Grandes Forges	 Surface hydrographique
 Le Fontou	 Limites communales
 Le Patural des Chiens	 Limites de la Communauté de Communes
 Les Cuves	
 Marinières de la Barrelière	
 Moulin de la Boissière	
 Vallée de la Bouleure	
 Vallée du Bé	
 Vieillemonnaie	



1. MILIEUX NATURELS

1.3. Les zones humides inventoriées

Données de cadrage

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE « Clain », des zones humides ont été inventoriées et cartographiées en 2013 (+ un inventaire de 2021 à Gençay).

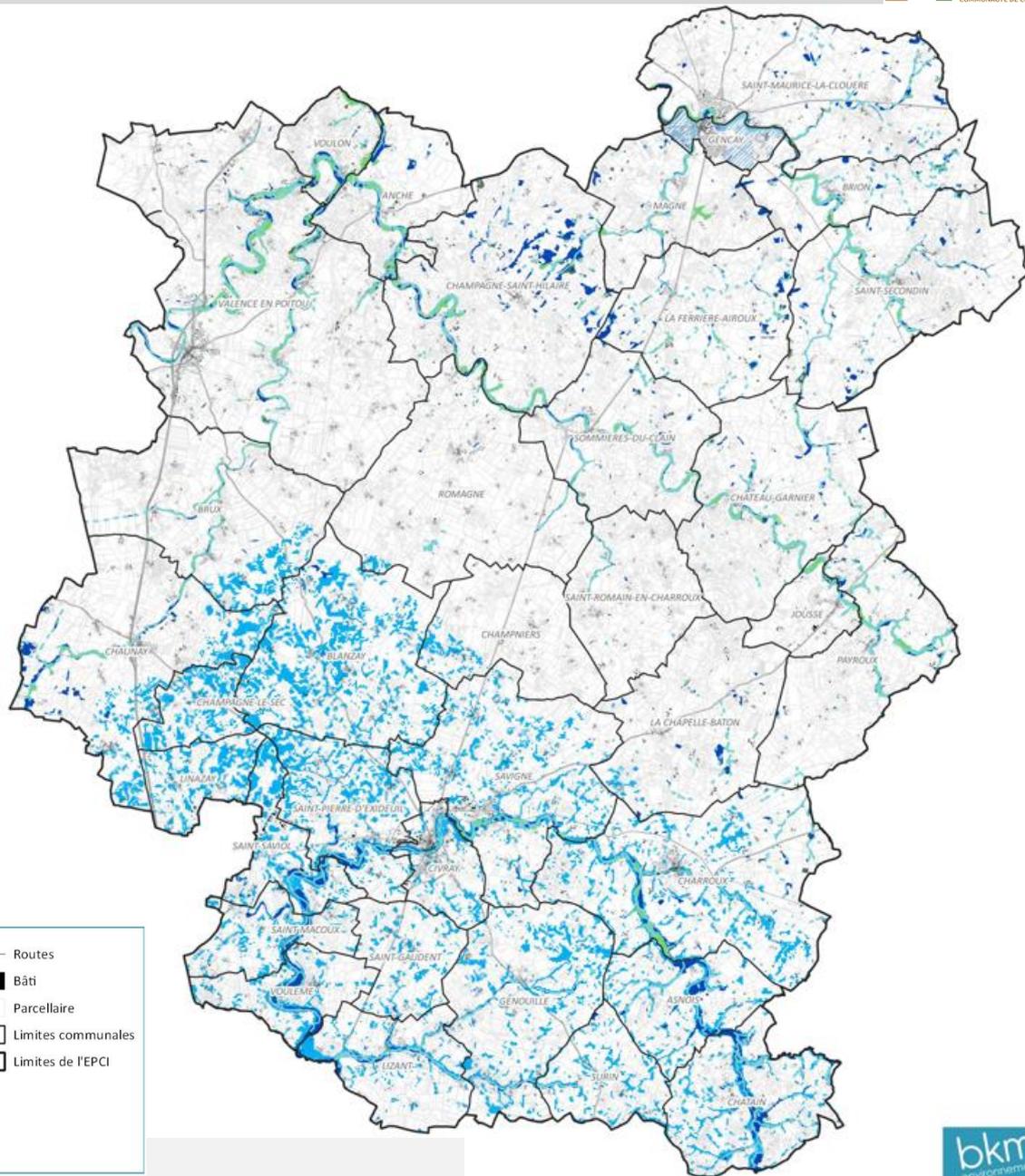
Le SAGE « Charente » et la DREAL établit des pré-localisations (données 2010) tout comme la DREAL (2015) sur le territoire charentais.

Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les **cours d'eau principaux et leurs affluents**,
- Les **mares et étangs** disséminés dans la CC,
- Les **prairies humides et mégaphorbiaies**,
- Les **forêts alluviales** et les **ripisylves**.

SAGE Charente : Identifier et protéger les zones humides

SAGE Clain : Restaurer et protéger les zones humides, protéger les ZH via les documents d'urbanisme



Zones humides Gençay (2021)

- Zones humides effectives
- Zones humides potentielles

Zones humides du Clain (2013)

- Prairies humides
- Zones humides de bord de plans d'eau
- Tourbières, landes humides, bas marais
- Autres zones humides ouvertes

Zones humides DREAL (2015)

- Pré-localisation de zones humides

Zones humides EPTB Charente (2010)

- Potentielles zones humides
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent

- Routes
- Bâti
- Parcellaire
- Limites communales
- Limites de l'EPCI

1. MILIEUX NATURELS

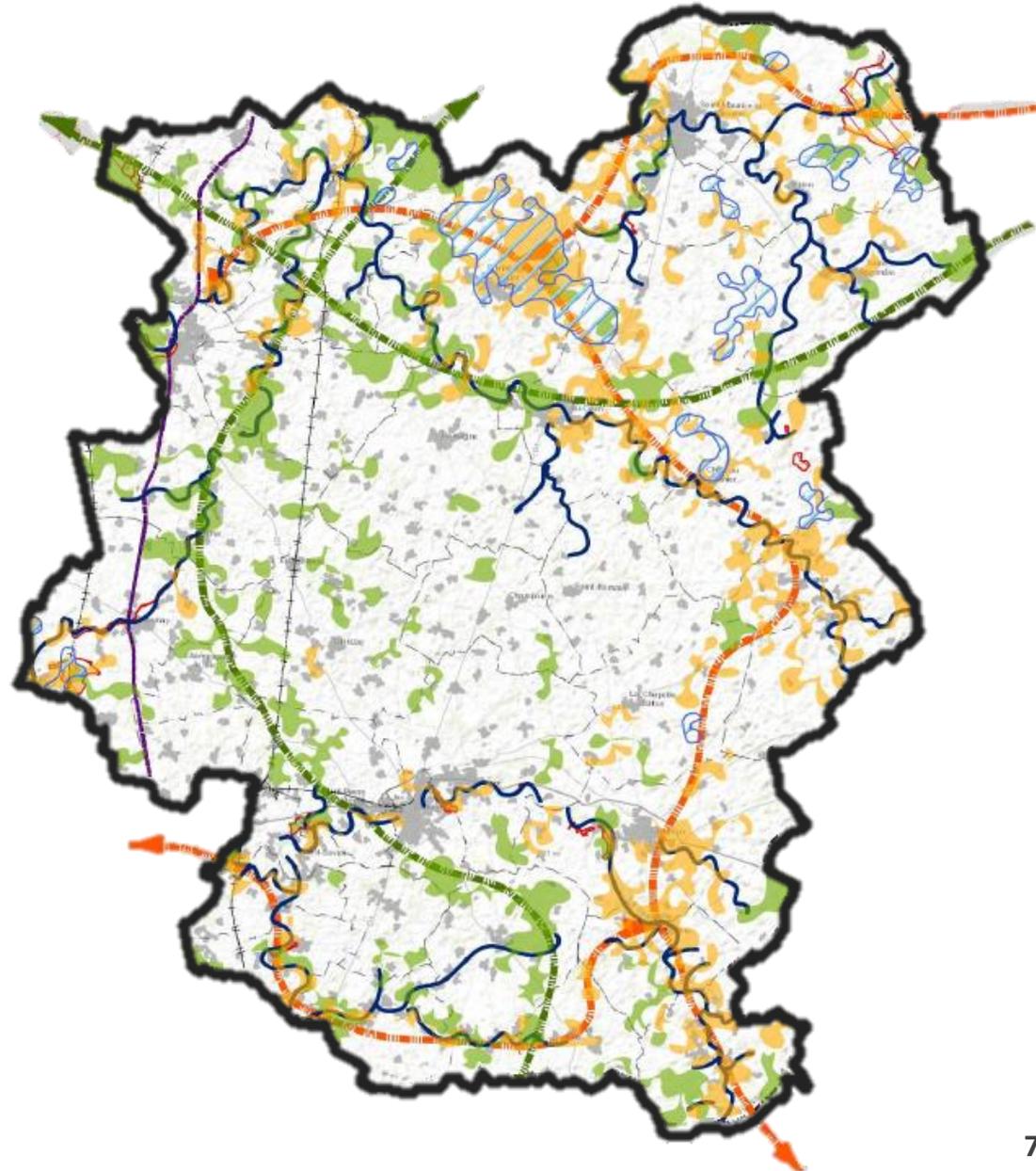
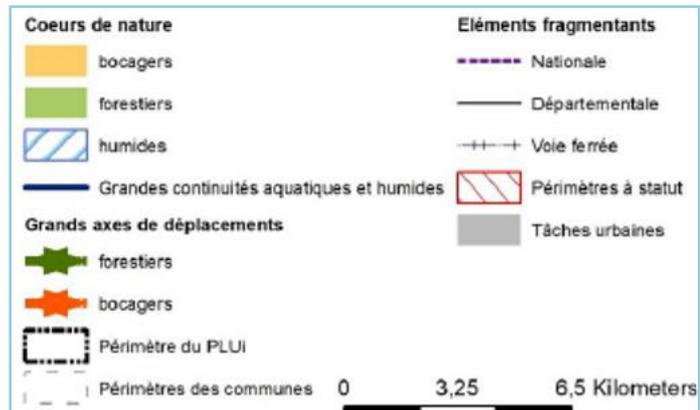
1.4. Les milieux naturels et la Trame Verte et Bleue intercommunale

Données de cadrage

On distingue **4 grands types d'espaces naturels** sur le territoire du Civraisien :

- Les **milieux bocagers**,
- Les **milieux forestiers** et les **landes**,
- Les **zones humides**,
- Les **cours d'eau et leurs rives**.

La carte de la **Trame Verte et Bleue intercommunale** ci-contre s'appuie sur la TVB du SRADDET et met en évidence les continuums des milieux bocagers, forestiers, humides et aquatiques relevés lors d'études de terrain (Réalisée par Ecovia en 2018).



Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser, préserver

- De nombreux inventaires ZNIEFF éparpillés sur le territoire
- Plusieurs **périmètres de protections par maîtrise foncière** (CEN et ENS)
- Des **zones humides effectives** et probables le long des cours d'eau et dans les vallées.
- **4 corridors de biodiversité** : 2 pour les milieux forestiers et un pour les milieux bocagers et 1 caractérisé par le réseau hydrographique du territoire

Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte

- **La fragmentation des milieux forestiers et bocagers** par les grandes zones de culture intensives et les projets de centrales photovoltaïques au sol.
- **La régression des écosystèmes prairiaux et des boisements de feuillus** à proximité des bourgs et hameaux
- **Les risques pour l'avifaune** avec l'installation de parcs éoliens
- **Des inventaires de prélocalisation de zones humides** uniquement sur le BV de la **Charente**

Enjeux pour le PLUi

- **La préservation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques du territoire**
- **Le renforcement de l'identification et de la préservation des zones humides, notamment en sur le BV de la Charente où elles sont peu identifiées.**
- **La prise en compte de la présence des prairies, des bocages et des boisements de feuillus dans les projets de développement de l'urbanisation**

2. Ressource en eau

2. RESSOURCE EN EAU

2.1. Le réseau hydrographique du Civraisien

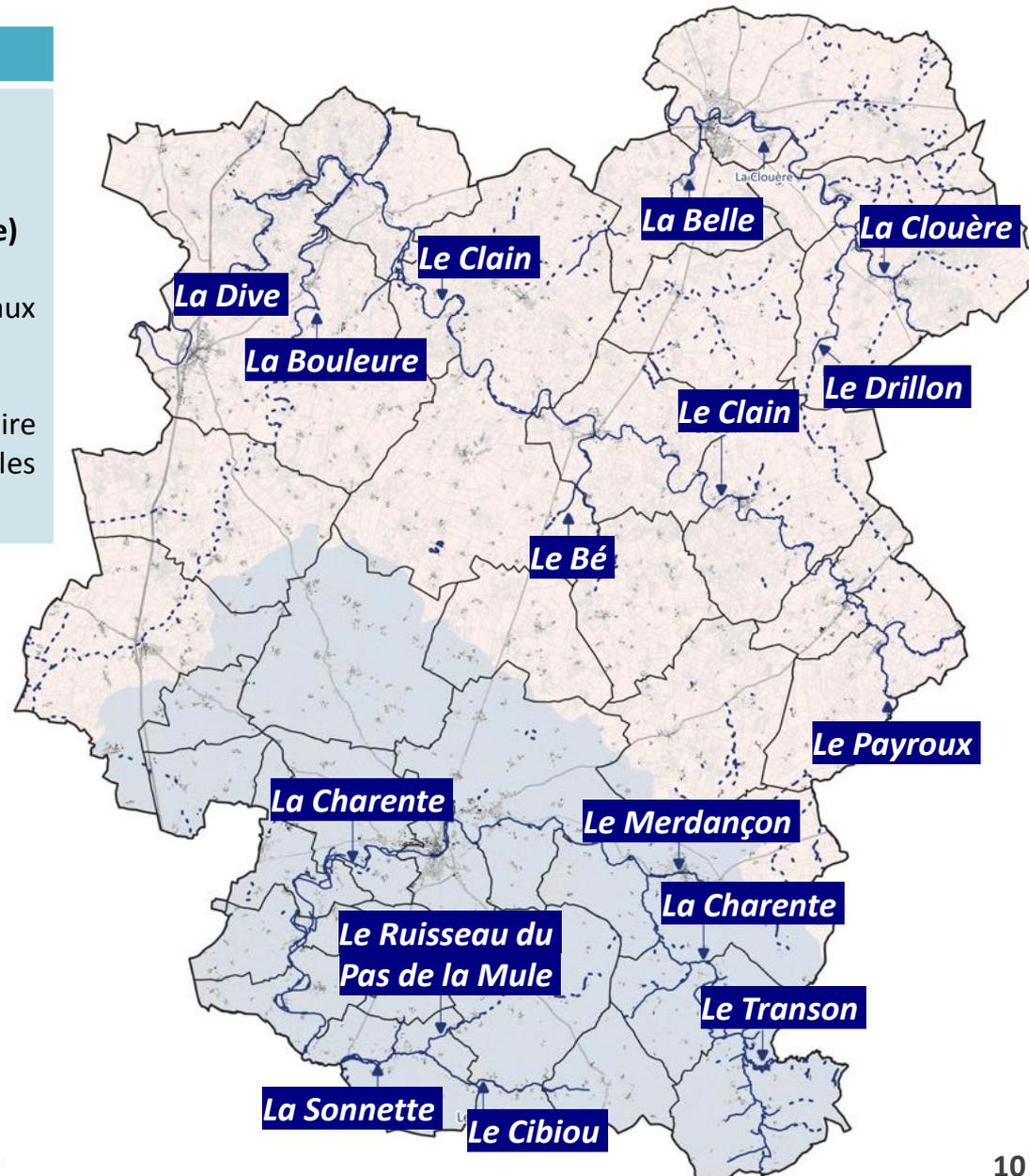
Données de cadrage

Deux bassins versants majeurs :

- **Vienne (SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Clain)**
- **Charente (SDAGE Adour-Garonne, SAGE Charente)**

Réseau hydrographique de 250 km dont les principaux cours d'eau sont la Clouère, le Clain et la Charente.

Il existe également un réseau de cours d'eau temporaire (possibilité d'assèchement durant les périodes estivales et/ou de sécheresse)



-  Bassin versant de la Vienne
-  Bassin versant de la Charente
-  Cours d'eau intermittent
-  Cours d'eau permanent
-  Route
-  Bâti
-  Parcellaire
-  Limites communales
-  Limites de la Communauté de Communes

2. RESSOURCE EN EAU

2.2. État des masses d'eau du Civraisien

Données de cadrage

Les SDAGEs établissent en 2018/2019 une évaluation de l'état des masses d'eau.

Les masses d'eau souterraines (7 masses d'eau) :

- **État chimique** : bon pour 3 et mauvais pour 4
- **État quantitatif** : bon pour 4 et moyen pour 3

Les masses d'eau superficielles (12 masses d'eau) :

- **État écologique** : Bon pour 3, Moyen pour 8 (**Dive de Couhé, Clain (x2), Clouère, Charente, Transon, Merdançon, Lizonne**) et 1 en mauvais état (**Le Bé**)
- **État chimique** : bon pour 10, mauvais pour 1 (**Le Merdançon**) et informations manquantes pour 1

Pressions d'origines agricoles importantes : nitrates, pesticides, prélèvements pour l'irrigation.



Objectifs des SDAGE 2022-2027 : Bon état global des masses d'eau ou OMS à horizon 2027 pour les masses d'eau dégradées (Charente, Merdançon, Transon, Lizonne, Clain, Dive, Bé)



Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser, préserver	Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux bassins versants majeurs encadrés par des documents de planification : SAGE Clain et SAGE Charente ▪ Réseau hydrographique superficiel du sud du territoire en bon état écologique ▪ Bon état de l'état chimique des masses d'eau superficielles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de la moitié des nappes souterraines est touchée par un mauvais état quantitatif ou qualitatif ▪ Plus de la moitié des masses d'eau superficielles sont caractérisées en état écologique moyen dont une en mauvais état. ▪ Masses d'eau fortement impactées par les pollutions agricoles, les rejets des STEP, et sollicitées pour les besoins en irrigation ⇨ Avec le changement climatique, risque de déséquilibres plus fréquents entre la disponibilité de la ressource en eau et les besoins

Enjeux pour le PLUi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La préservation de la ressource en eau des pollutions diffuses (agricoles, domestiques...) : <ul style="list-style-type: none"> – en définissant des mesures de protection des milieux aquatiques, – en maîtrisant les rejets de l'assainissement collectif et en veillant à la conformité des installations d'assainissement non-collectif, ➤ La gestion des eaux de pluie dans les projets d'aménagement
----------------------------	--

3. Risques majeurs

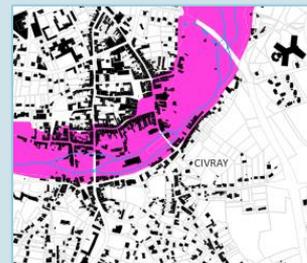
3. RISQUES MAJEURS

3.1. Le risque inondation

Données de cadrage

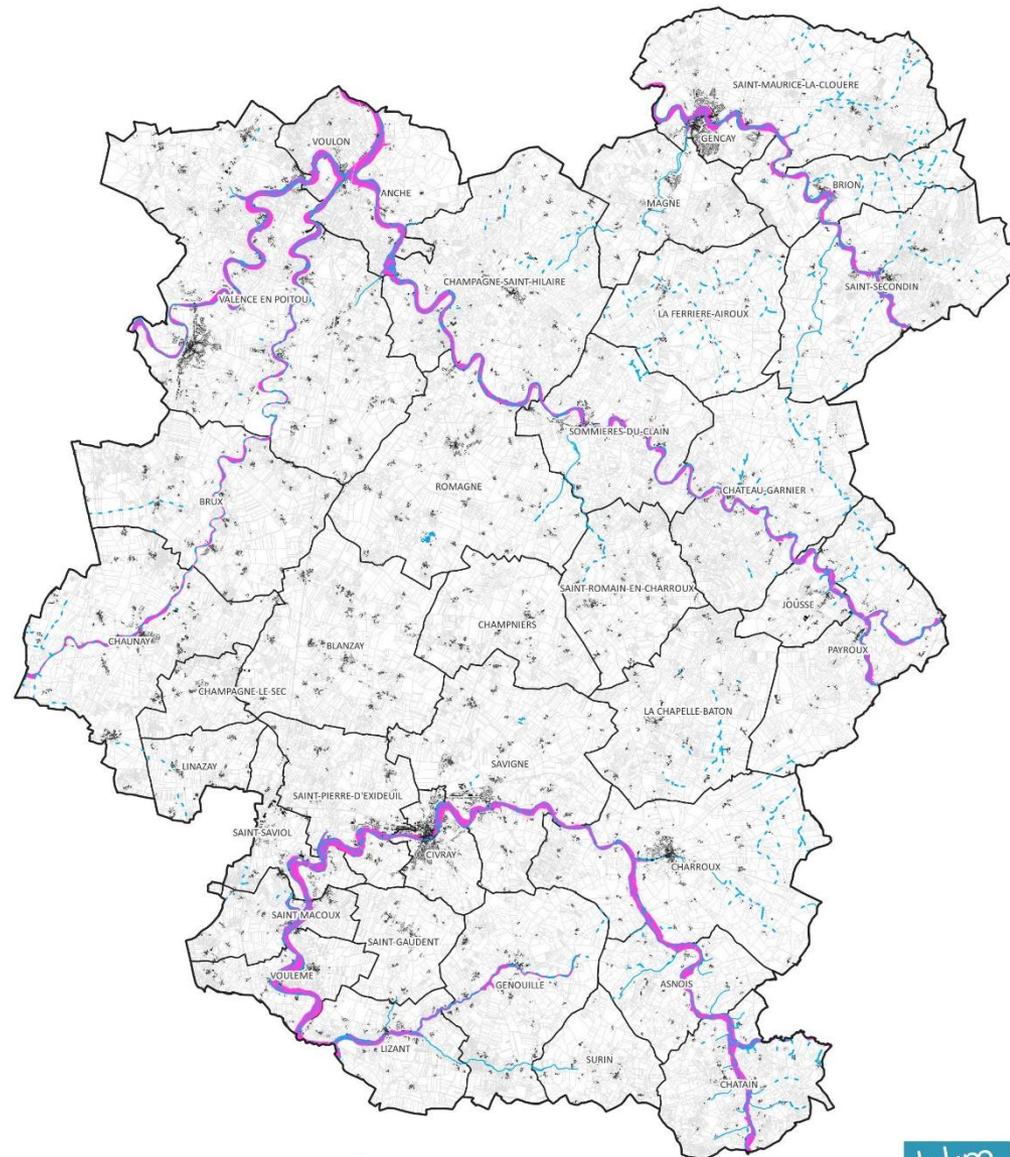
Risque inondation par débordement des cours d'eau :
 Connaissance des zones de débordements basée sur les **atlas des zones inondables (AZI)** :

- du bassin versant du Clain,
- du bassin versant de la Charente,
- du bassin versant de La Dive du Sud,
- du bassin versant de La Bouleure,
- du bassin versant de La Clouère,
- du bassin versant du Transon,
- du bassin versant du Pas de la Mule.



• Attention à porter sur les cours d'eau temporaires et les zones humides qui peuvent être également des secteurs propices aux inondations par débordements de cours d'eau.

• Communes avec risque plus important : **Civray**, Gençay, Sommières-du-Clain, Lizant...



3. RISQUES MAJEURS

3.1. Le risque inondation

Données de cadrage

Risque inondation par remontée de nappes :

- Cartographie nationale du BRGM (2018) illustrant le risque d'inondation par remontée de nappes.
- **Les communes sont majoritairement en zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.**
- **Présence de zones urbanisées en risque de débordement de nappes.** Les principales communes concernées sont : St-Gaudent, La Chapelle-Bâton, Civray, Val-de-Comporté, Champniers, Blanzay,...



Intrusion d'eaux parasites dans les réseaux, dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif

Aléa remontée de nappes

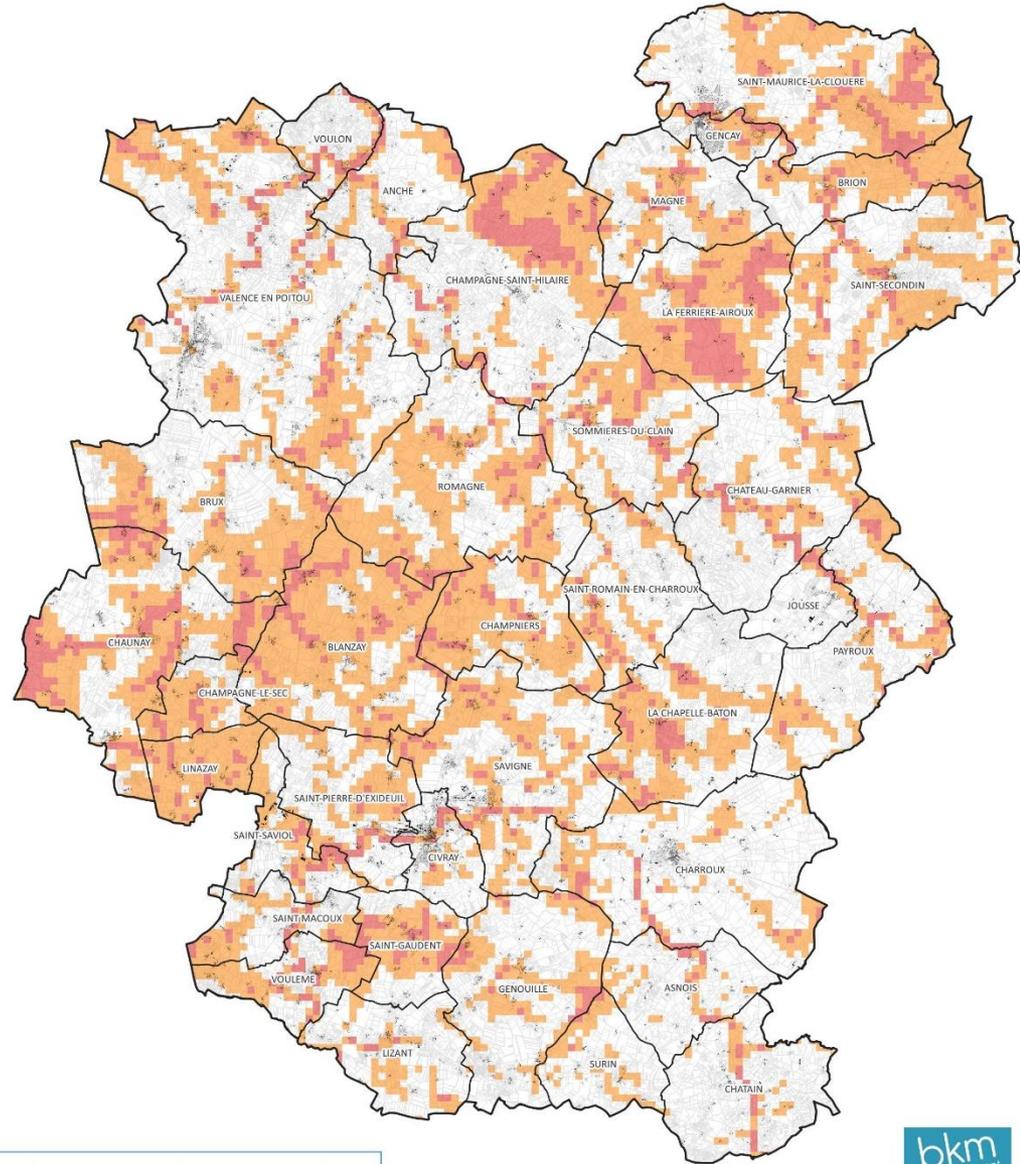
 Zone potentiellement sujette aux débordements de nappes

 Zone potentiellement sujette aux inondations de cave

 Route principale

 Parcellaire

 Limites communales



3. RISQUES MAJEURS

3.2. Le risque mouvement de terrain

Données de cadrage

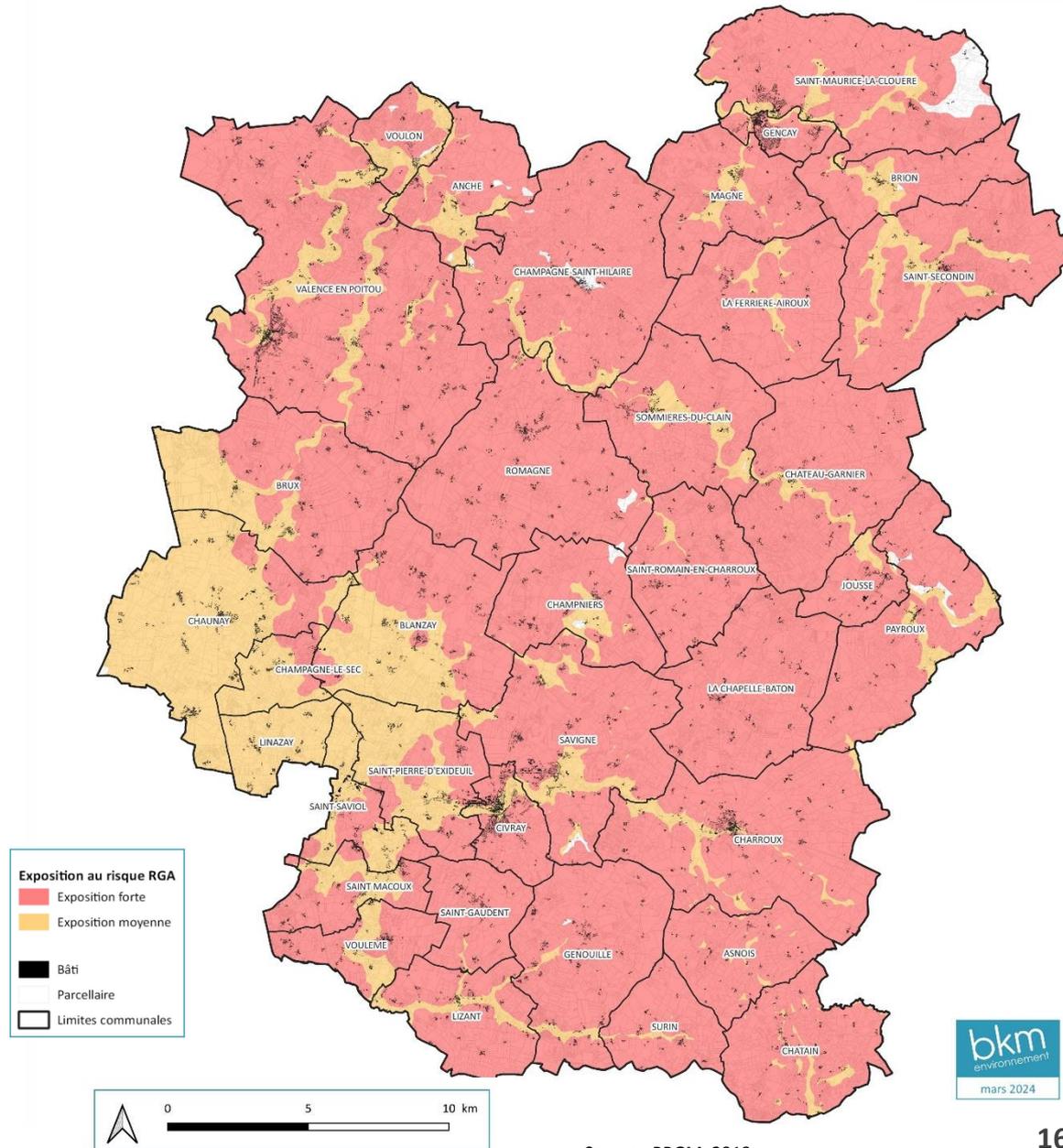
Risque retrait gonflement des argiles lié à la variation du volume de matériaux argileux, en fonction de la teneur en eau présente dans les formations argileuses.

Etude cartographique des zones d'exposition au retrait gonflement des argiles, réalisée en 2019 par le BRGM :

- **Zone d'exposition forte sur 90% du territoire**
- **Zone d'exposition moyenne sur 7% de la CCCP**, principalement à l'ouest et le long des cours d'eau.



Prise en compte du risque via les dispositions de la loi Elan : étude géotechnique préalable à la vente d'un terrain et étude géotechnique de conception pour le PC



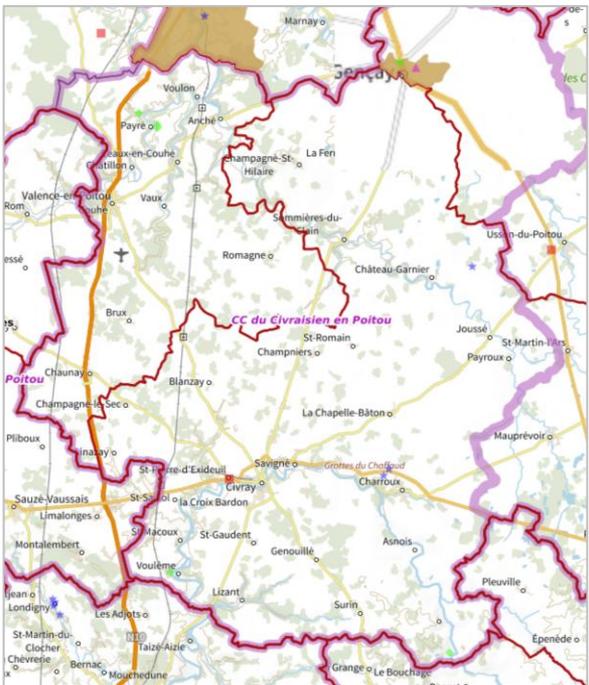
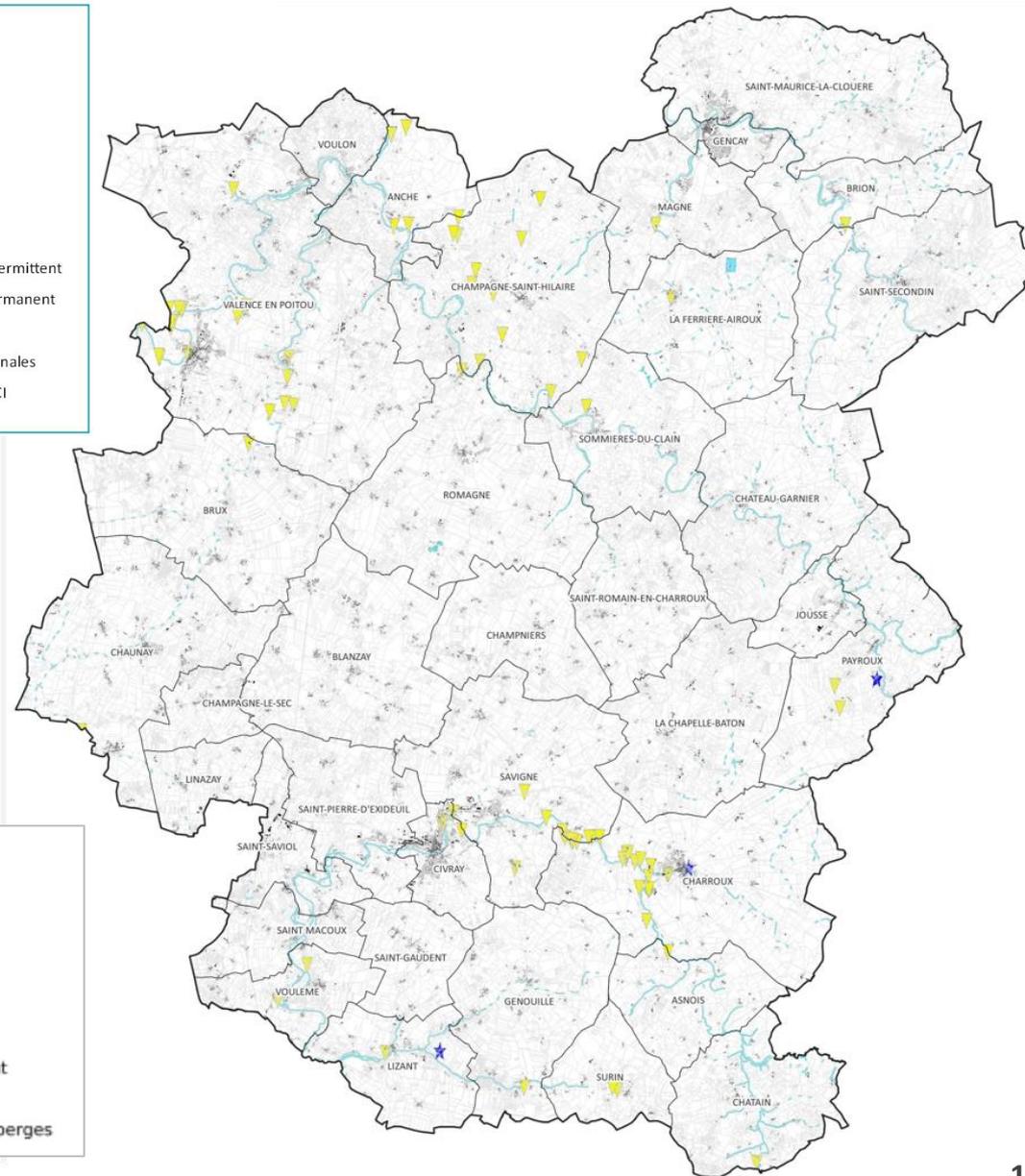
3. RISQUES MAJEURS

3.2. Le risque mouvement de terrain

Données de cadrage

78 cavités souterraines dont 73 naturelles, créées par la dissolution des roches sédimentaires due à la circulation de l'eau : notamment à Charroux, Savigné, Valence-en-Poitou et Champagné-St-Hilaire.

10 mouvements de terrain recensés de type glissement, éboulement, érosion de berges



3. RISQUES MAJEURS

3.2. Le risque mouvement de terrain

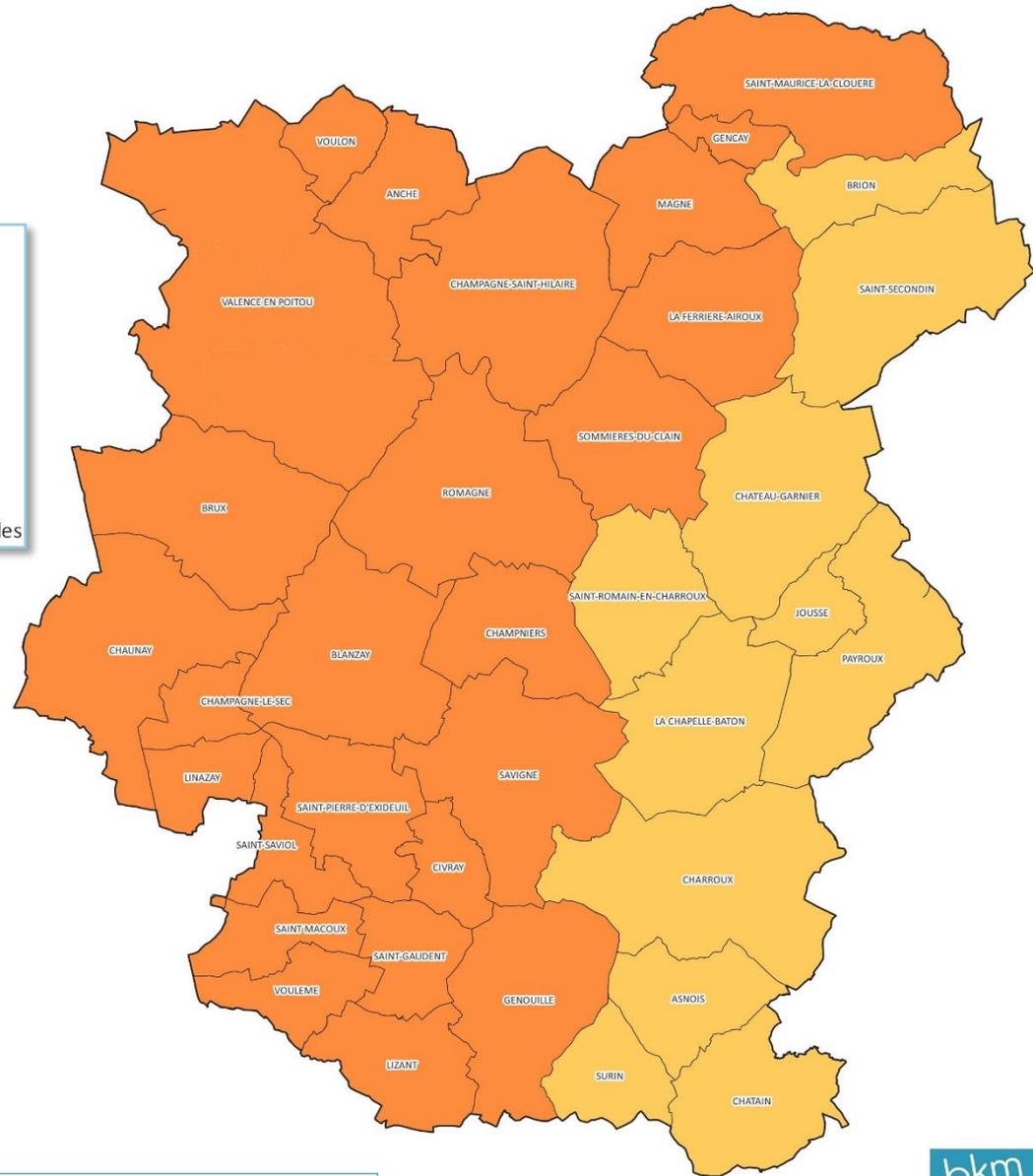
Données de cadrage

Risque de sismicité : les différentes zones de sismicité correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 : Sismicité très faible ;
- Zone 2 : Sismicité faible ;
- Zone 3 : Sismicité modérée ;
- Zone 4 : Sismicité moyenne ;
- Zone 5 : Sismicité forte.



- Soit **24 communes** sont classées en zone de sismicité modérée (zone 3) à l'ouest.
- **11** des 35 communes sont classées en zone de sismicité faible (zone 2) à l'est de la Communauté de Communes.
- Des prescriptions sont applicables pour les bâtiments de catégories III (habitat collectif, ERP, centrale de production collective d'énergie...) et IV (bâtiments sécurité civile, établissements de santé nécessaires à la gestion de crise,...)



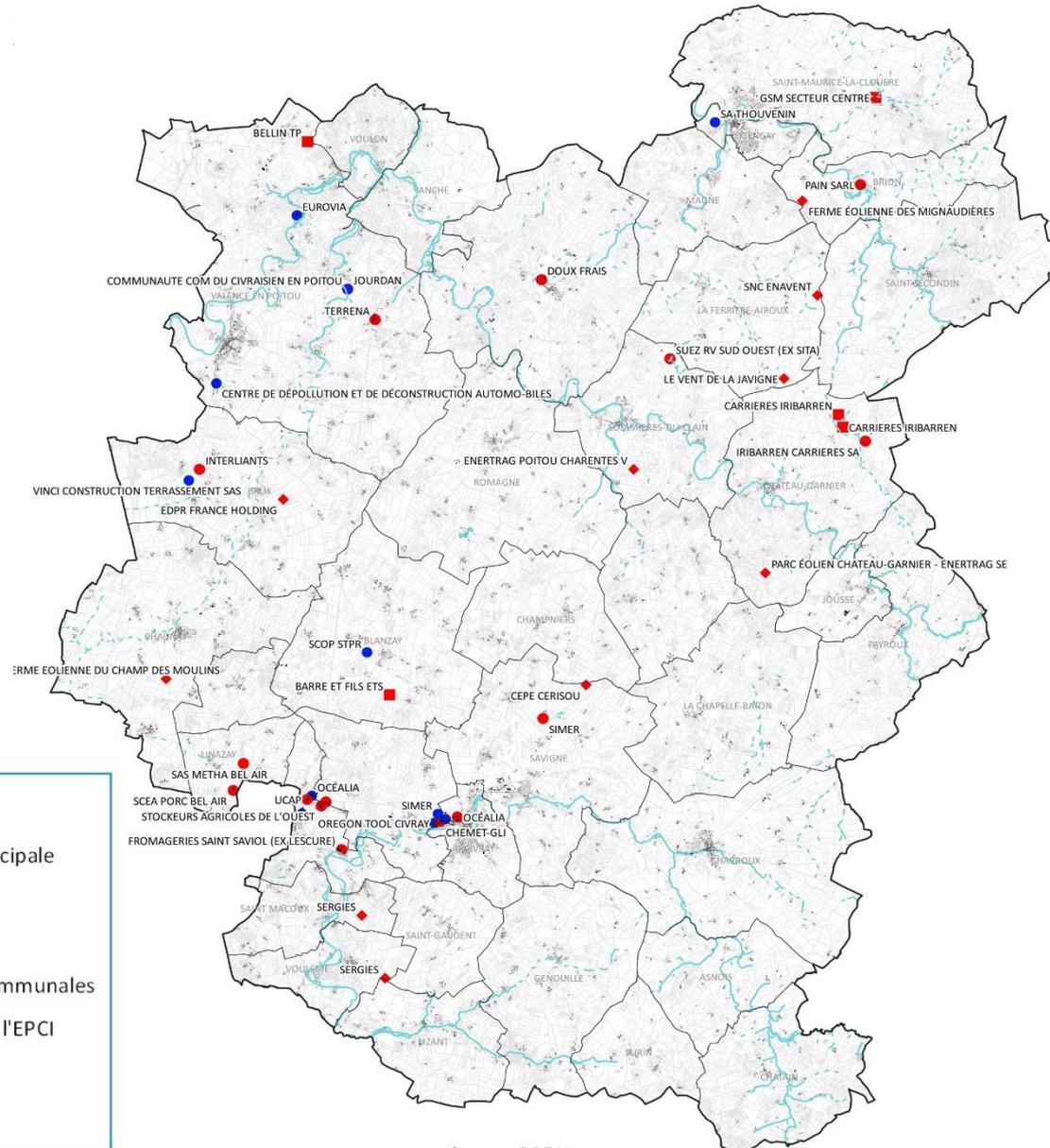
3. RISQUES MAJEURS

3.3. Le risque industriel

Données de cadrage

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE industrielles/artisanales) :

- **55 ICPE** pouvant présenter des inconvénients ou de potentiels dangers pour le voisinage ou pour l'environnement (pollutions ou nuisances), dont **23 installations classées sous le régime de l'enregistrement** et **32 sous le régime de l'autorisation**.
- **Centre Ouest Céréales, à St-Pierre-d'Exideuil**, spécialisé dans le stockage de céréales, est classé **SEVESO Seuil bas**, à risque d'accident majeur, classant la commune à « risque industriel ». **Des zones d'éloignement des cellules de stockage et des silos ont été fixés par arrêté préfectoral.**



Source : DREAL

3. RISQUES MAJEURS

3.4. Les risques technologiques

Données de cadrage

Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) :

La ligne ferroviaire reliant Val-de-Comporté (St-Saviol) à Civray (ligne n°607) est classée à risque TMD.

Risque nucléaire :

Plusieurs sources de risque liées à la radioactivité : le transport de matières radioactives (même caractéristiques que les TMD) et la centrale nucléaire de Civaux, située à 20 kilomètres au nord-est de l'intercommunalité.

Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) de la centrale nucléaire touche les communes de Gençay, St-Maurice-la-Clouère, Brion et St-Secondin. Un rejet accidentel pourrait concerner le territoire notamment en cas de vents portant.

 Centrale nucléaire de production d'électricité EDF

 PÉRIMÈTRE de mise à l'abri «réflexe» : vous serez alertés par les sirènes et/ou recevrez un appel automatique sur le téléphone de votre domicile. Mettez-vous à l'abri dès l'alerte et suivez les consignes.

 PÉRIMÈTRE d'évacuation «immédiate», sur ordre du Préfet uniquement.

 PÉRIMÈTRE PPI 0 - 20 km

Typologie des villes

 PRÉFECTURE  Sous-préfecture  Commune

Nombre de communes de la Vienne intégrées dans le rayon de

0 - 5 km  7

0 - 20 km  45

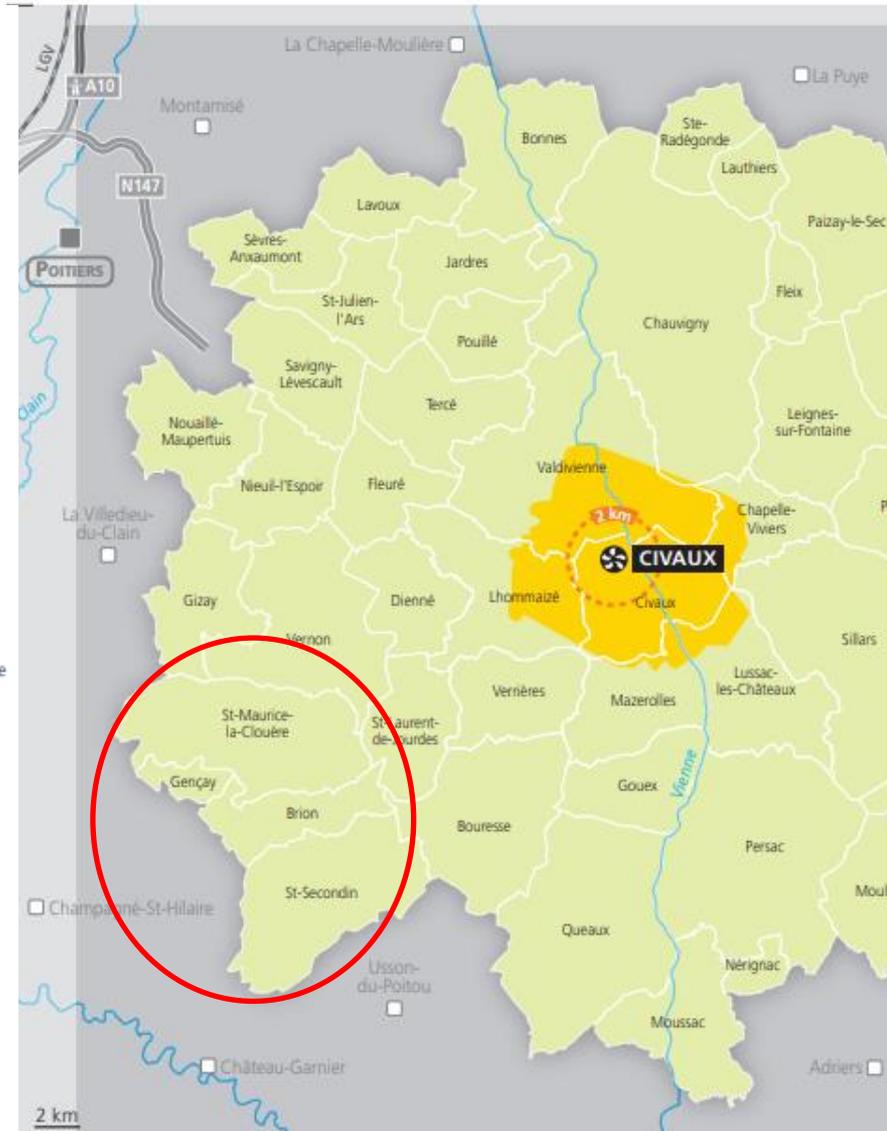
Population communale

(au 1^{er} janvier 2014 - Source Insee)

0 - 5 km  2 700 habitants

0 - 20 km  55 702 habitants

PPI 0 - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CIVAUX



3. Synthèse RISQUES MAJEURS

3.4. Les risques technologiques

Données de cadrage

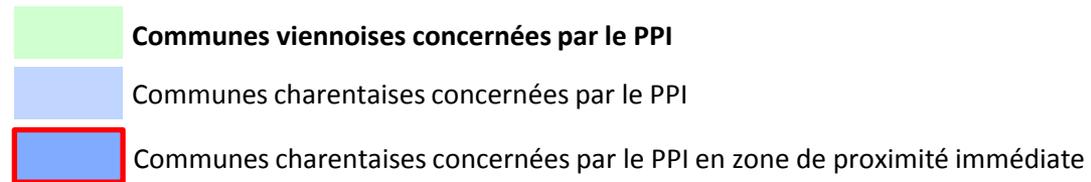
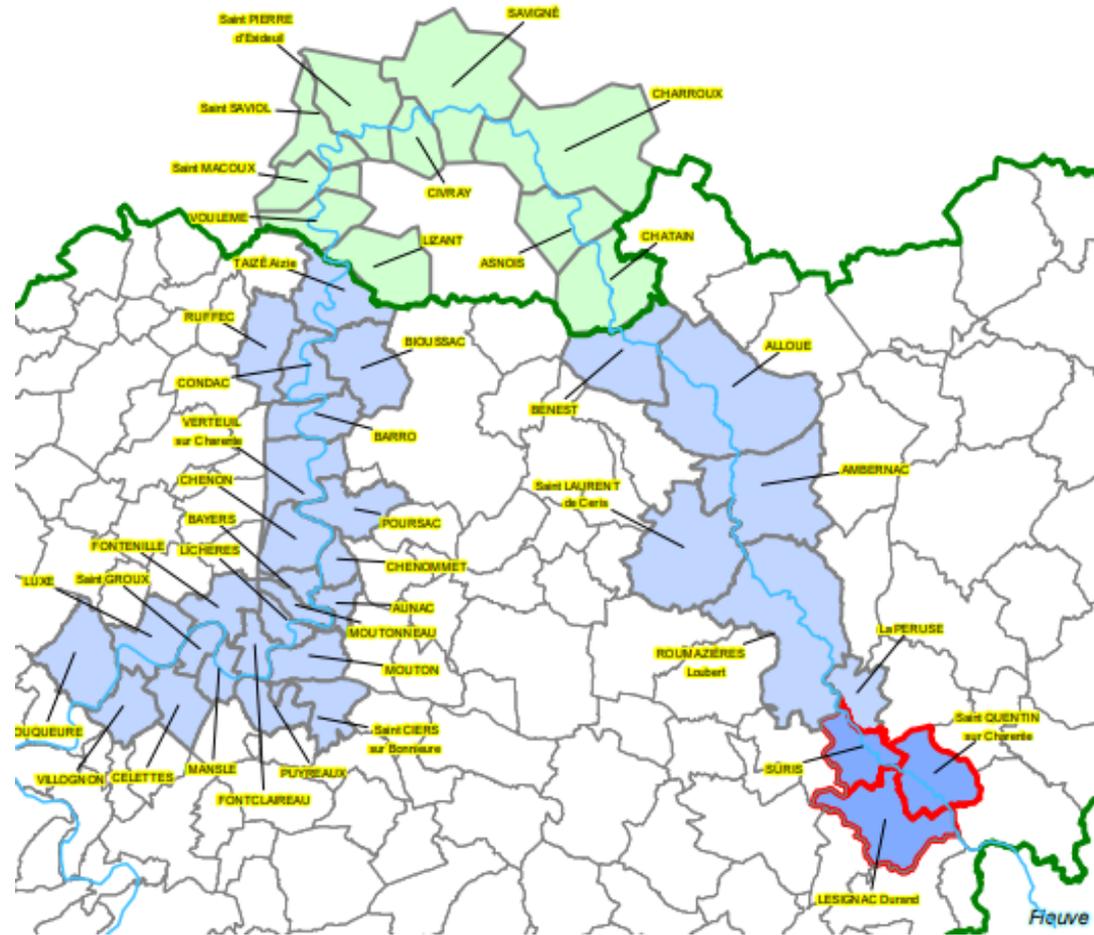
Risque de rupture de barrage :

Risque lié au barrage Mas-Chaban (classe A), situé en Charente, à environ 60 km de Civray, à 3 km en amont de la confluence de la Moule avec la Charente.

Le PPI a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 3 février 2015. 9 communes peuvent être impactées par l'onde de submersion : Asnois, Chatain, Charroux, Civray, Lizant, Savigné, St-Pierre d'Exideuil, Val-de-Comporté et Voulême.

Bien que le risque de rupture de barrage soit qualifié d'extrêmement faible dans le PPI, les études montrent qu'en cas de risque :

- La zone de proximité immédiate où l'onde de submersion parvient moins de 15 minutes après son départ, ne concerne pas l'intercommunalité.
- La zone d'inondation spécifique : les temps d'arrivée de débit de 10 m³/s sont de 7h30 à Civray et les tirants d'eau max. oscillent entre 7 et 9 m au-dessus du lit mineur.



3. Synthèse RISQUES MAJEURS

Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser

- Un **risque inondation par débordement des cours d'eau connu sur une grande partie du territoire**, qui touche des espaces essentiellement naturels, agricoles et forestiers (sauf Gençay, Civray, Sommières-du-Clain, Lizant).
- Un **territoire faiblement exposé aux mouvements de terrain** du type effondrements de cavités souterraines, chutes de blocs de pierre, glissements, et situé dans une zone à risque sismique faible à modérée.
- Un **risque industriel encadré par des arrêtés préfectoraux des ICPE et un périmètre d'éloignement pour l'installation SEVESO**
- Des **risques technologiques encadrés par des PPI (centrale nucléaire de Civaux, barrage du Mas Chaban)**

Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte

- Une **sensibilité élevée aux remontées de nappes, surtout en période hivernale**, qui lors de fortes précipitations aggrave le risque inondation.
- Une **forte exposition aux phénomènes de retrait-gonflements des argiles**
- Le **changement climatique qui augmente la fréquence des phénomènes extrêmes** (tempêtes, pluies intenses, sécheresses) et les risques de feux de forêt, d'inondation ainsi que les phénomènes de retrait-gonflement des argiles

Enjeux pour le PLUi

- La réduction des impacts de l'urbanisation sur le risque inondation, par une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales
- La prise en compte des zones de débordements de nappes dans les règles d'urbanisme
- La préservation des biens face aux mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, effondrements de cavités souterraines...)
- La réduction de l'exposition de la population face aux risques générés par les établissements industriels et les infrastructures de transport.

4. Pollution et nuisances

4. POLLUTION ET NUISANCES

4.1. L'assainissement

Données de cadrage

- **31 communes en assainissement collectif** (géré par le Syndicat des Eaux de la Vienne)
- **Type réseau** : 12 communes en séparatif, 1 en unitaire et 19 en mixte ; 68 % de linaires de réseaux en séparatif et 32% en unitaire
- Le fonctionnement des stations d'épuration est un enjeu pour la qualité de l'eau ⇒ **Intégralité des communes est en zone sensible à l'eutrophisation**
- **46 stations d'épuration sur le territoire dont 10 sont non conformes à la DERU** :
 - Brux bord de la Bouleure : travaux de réhabilitation en cours,
 - Ceaux-en-Couhé : projet de nouvelle station
 - Payré : nouvelle station en cours
 - Ceaux-en-Couhé Mézachard, Champagné-St-Hilaire Tampenoux, Sommières-du-Clain, Epinasse, Porcherie, Romagne chez Sicault et Vulbon : traitements simplifiés. Réflexion d'Eaux de Vienne sur le devenir de ces stations
- **55% des installations en assainissement non collectif sont non-conformes**

Capacité des stations de traitement des eaux usées



■ Commune sans assainissement collectif

--- Cours d'eau intermittent

— Cours d'eau permanent

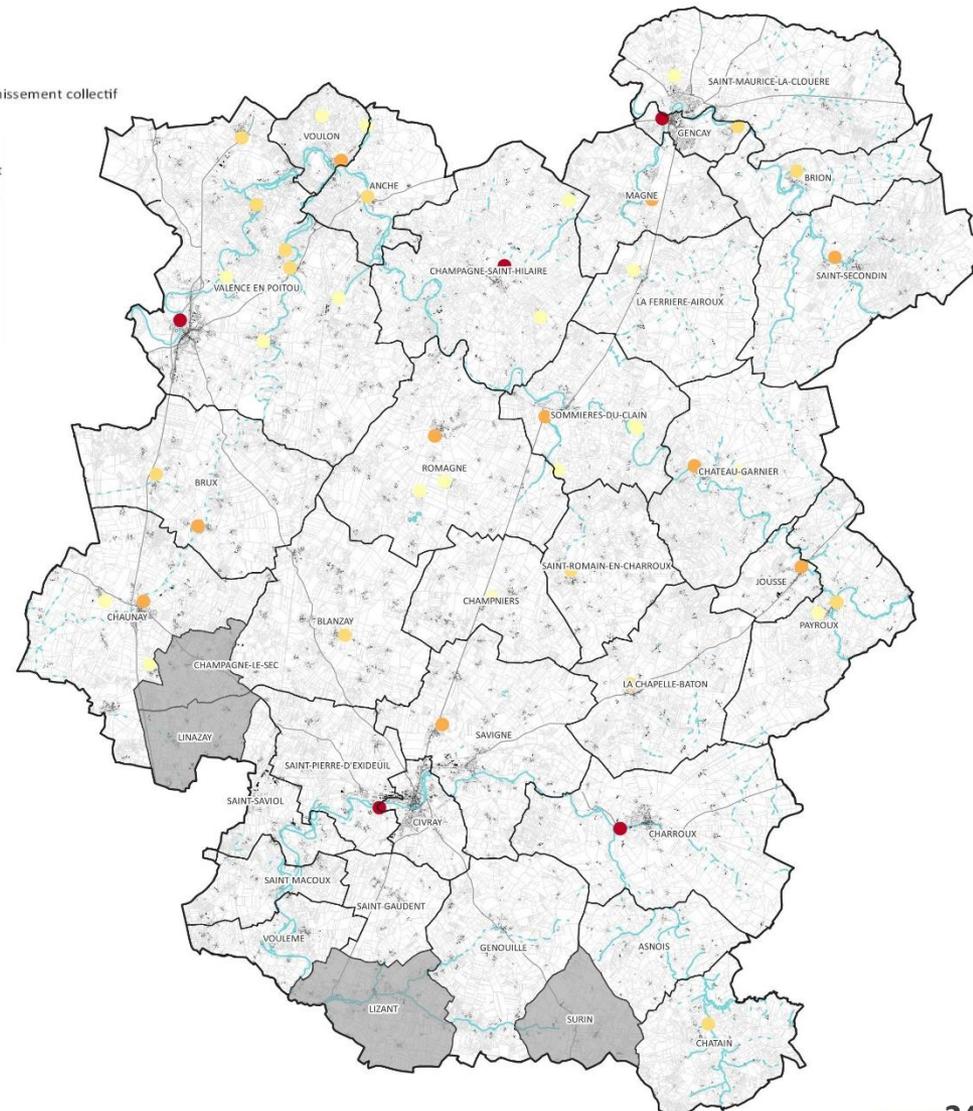
— Routes principales

■ Bâti

■ Parcellaire

□ Limites communales

□ Limites de l'EPCI

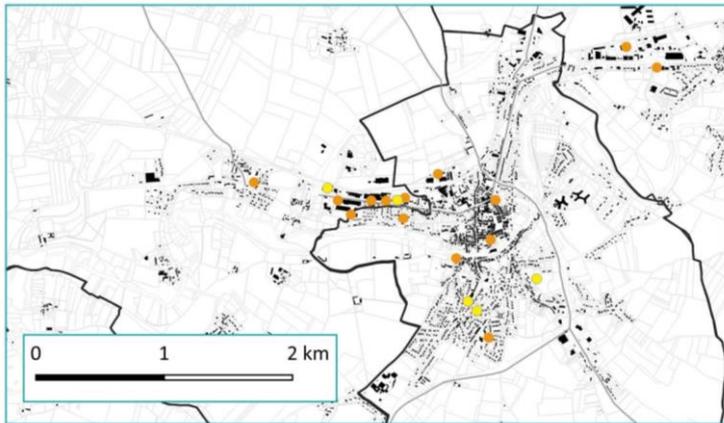


4. POLLUTION ET NUISANCES

4.2. Les sites et sols pollués

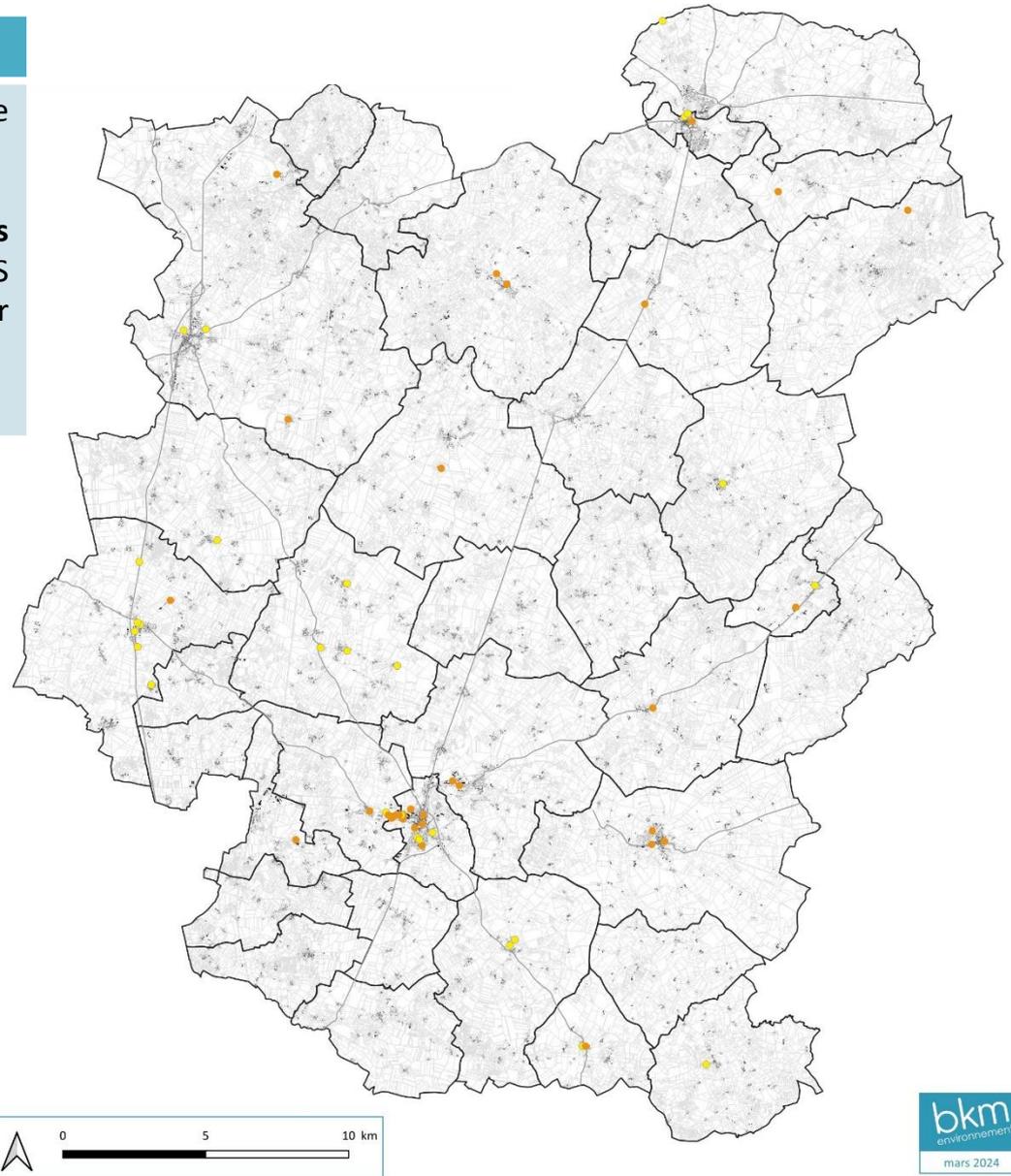
Données de cadrage

- **Aucun site ou sols** pollués identifiés dans la base de données BASOL
- **57 anciens sites industriels et activités de services** répertoriés dans la base de données BASIAS potentiellement à l'origine de pollution des sols sur 23 communes.



Anciens sites et sols pollués

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| ● En arrêt | — Liaison régionale |
| ● Indéterminé | ■ Bâti |
| --- Cours d'eau intermittent | ▭ Parcelle |
| — Cours d'eau permanent | ▭ Limites communales |
| | ▭ Limites de l'EPCI |



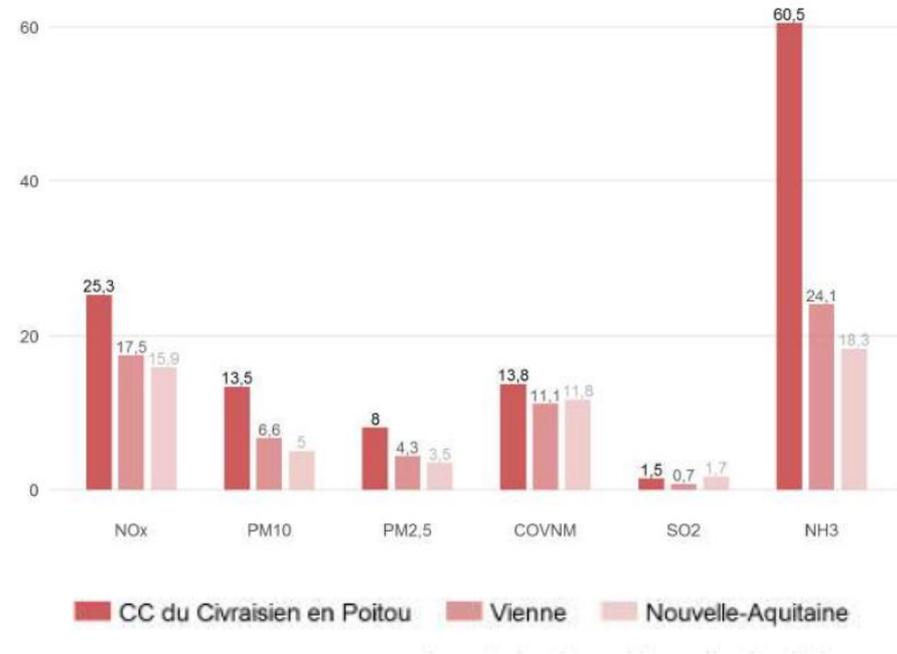
4. POLLUTION ET NUISANCES

4.3. La qualité de l'air

Données de cadrage

- **Pas de station de mesure** de la qualité de l'air **permanente sur le territoire**. Toutefois, sur la base des données de la station régionale Zoodyssée Forêt de Chizé , la qualité de l'air est jugée **moyenne** sur la majeure partie de la CCCP.
- Inventaire des émissions de polluants de 2014 :
 - Des **concentrations plus élevées d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre** dans les communes traversées par la **RN10** ;
 - Des **concentrations importantes d'oxyde d'azote et d'ammoniac** dans la CC issues de l'agriculture.
- **3 communes classées en zone sensible** pour la qualité de l'air (PCAET 2020-2026): Valence-en-Poitou, Chaunay et Val-de-Comporté
- **2 établissements déclarant des émissions de polluants dans l'air à l'IREP** (Registre des Emissions Polluantes) en 2022:
 - La décharge SUEZ RV SUD OUEST à Sommières-du-Clain ; méthane
 - L'élevage porcin SCEA PORC BEL AIR à Linazay ; ammoniac

Comparaison des émissions en kg/hab (données 2018)



Source : PCAET 2020-2026

Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser	Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des schémas communaux d'assainissement relativement récents ▪ Un parc de stations d'épuration qui fonctionne globalement correctement, avec des projets de réhabilitation en cours ▪ Pas de sites et sols pollués recensés (interrogation sur potentiels anciens sites recensés) ▪ Un Plan Climat Air Energie (PCAET) en cours depuis 2020 ▪ Une ambiance sonore majoritairement calme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un nombre conséquent de dispositifs d'assainissement non collectif non-conformes (+50%) ▪ ...sauf plusieurs petites STEP ▪ Une qualité de l'air moyenne, principalement en proximité automobile, près des principaux axes routiers (RN10 notamment) et du à la présence d'activités agricoles ▪ Les niveaux sonores au niveau de la RN 10 ne sont pas respectés

<p>Enjeux pour le PLUi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La préservation de la ressource en eau des pollutions diffuses (agricoles, domestiques...) : <ul style="list-style-type: none"> - en maîtrisant l'assainissement collectif avec un parc de station d'épuration conforme à la réglementation, qui soit en adéquation avec le projet de développement du territoire, - en veillant à la réhabilitation des dispositifs autonomes dont la réhabilitation est urgente. ➤ La préservation du cadre de vie des habitants du territoire, par une maîtrise de l'exposition des populations aux nuisances (émissions sonores et de polluants dans l'air).
-----------------------------------	--

5. Consommation des ENAF

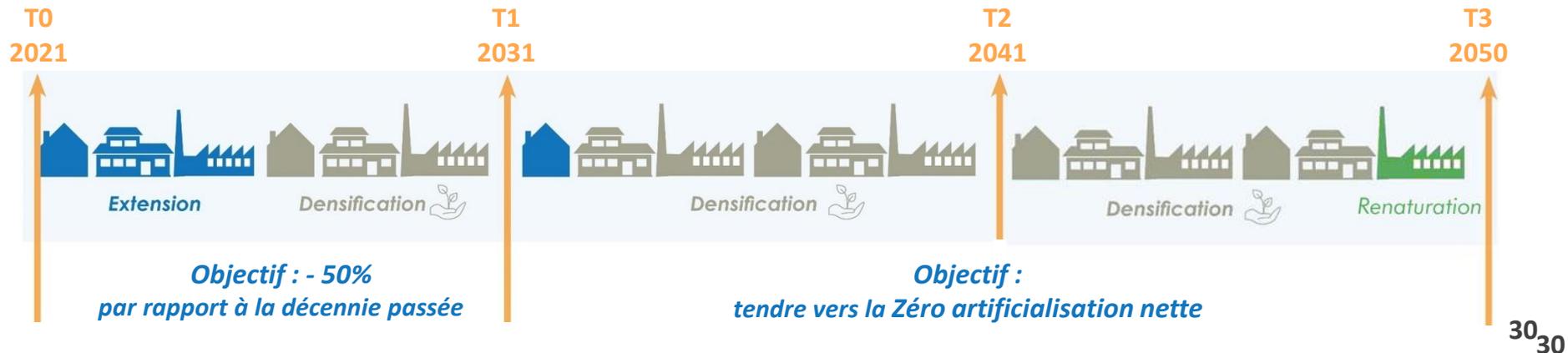
Rappel des objectifs liés à l'évaluation des consommations d'espaces

❑ Des obligations à traduire dans les choix et contenus du PLU :

- Le rapport de présentation "*analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ...*" (art. L151-4 du code de l'urba.)
- Le rapport de présentation "*analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales*" (art L151-4 du code de l'urba.)
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fixe "*des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain*" (art. L151-5 du code de l'urba.)

❑ La trajectoire fixée par la Loi Climat et Résilience :

- La loi "Climat et Résilience" consacre un objectif national de Zéro Artificialisation Nette des sols à l'horizon 2050,
- ... avec une 1^{ère} décennie de réduction de 50% des consommations d'ENAF à partir de 2021



5. CONSOMMATION DES ENAF

Données de cadrage

Méthode 1 : Analyse de l'OCS, référentiel régional d'occupation des sols et les flux (sur la période 2009-2015-2020),

Avantages : données spatialisées à la parcelle, référencement par une nomenclature détaillée

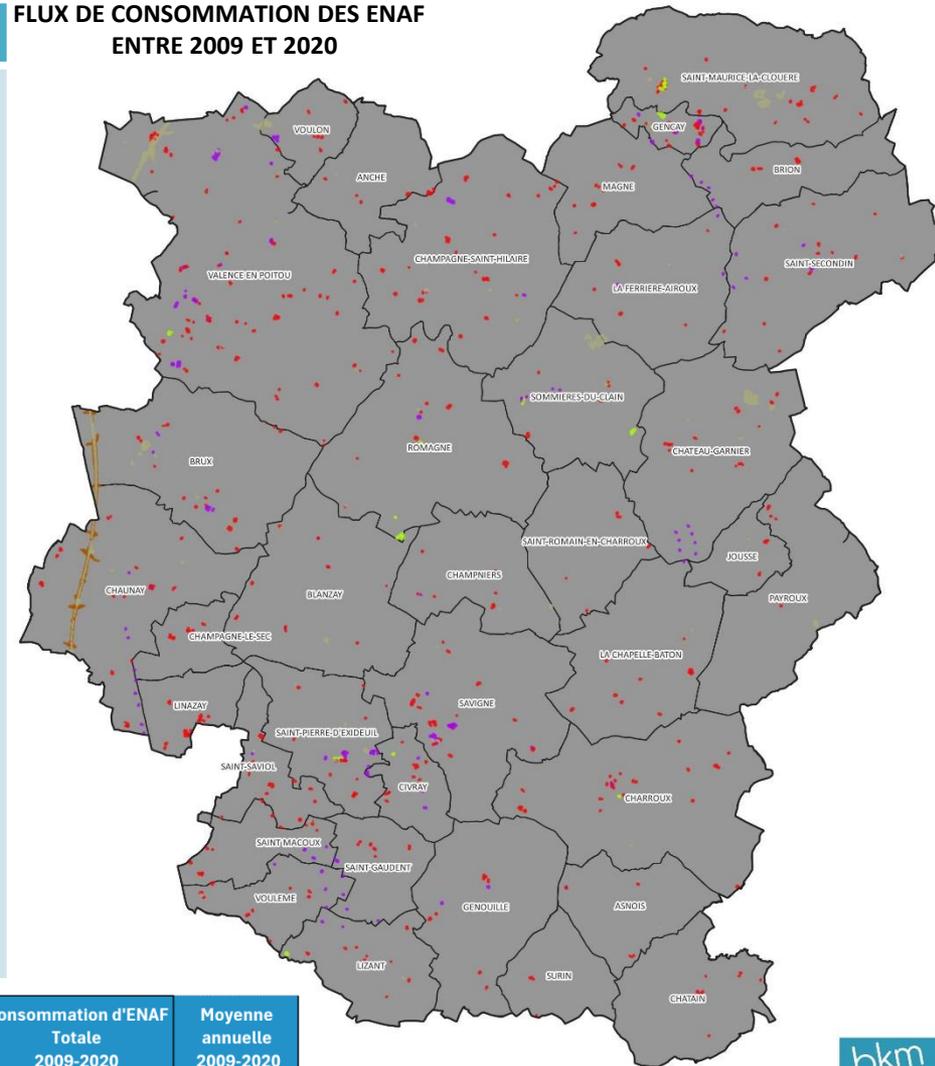
Inconvénients : données actualisées tous les 5 ans environ, des erreurs de catégorisation visibles dans le détail

- Sur une période de 11 ans, 486 ha d'ENAF ont été consommés, soit 44,2 ha par an :

- 191,4 ha pour l'urbanisation (17,4 ha/ an),
- 61,5 ha vers les activités économiques (5,6 ha/ an),
- 59,7 ha vers les infrastructures de transport -LGV (5,4 ha/ an),
- 158,6 ha (14,4 ha/ an) vers les carrières, décharges et chantiers, dont 24 ha liés à la LGV,
- 14,8 ha vers les espaces verts artificialisés (1,3 ha/ an).

- Un ralentissement important de la consommation d'ENAF sur la période 2015-2020 par rapport à 2009-2015

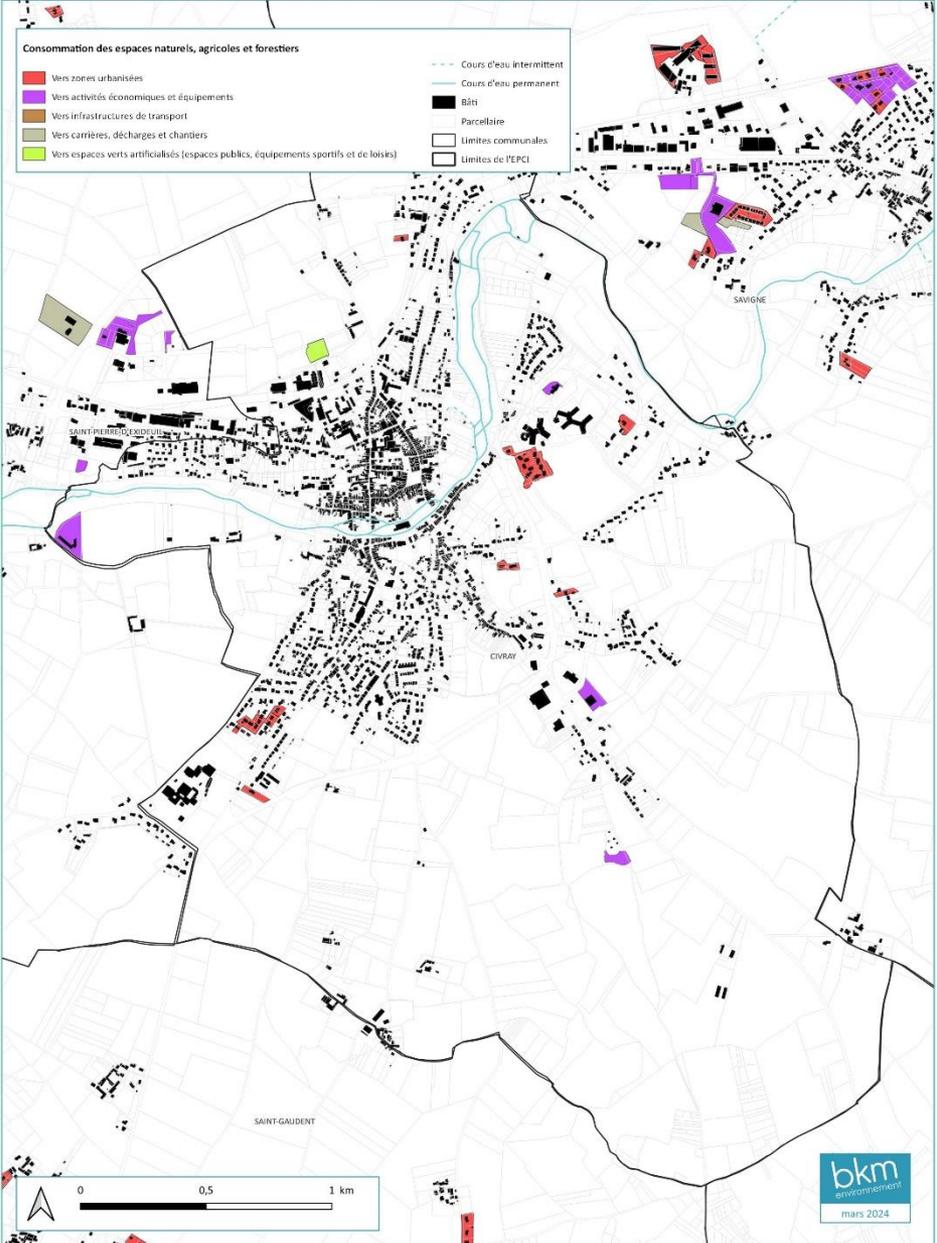
FLUX DE CONSOMMATION DES ENAF ENTRE 2009 ET 2020



	Consommation d'ENAF 2009 - 2015	Moyenne annuelle 2009-2015	Consommation d'ENAF 2015-2020	Moyenne annuelle 2015-2020	Consommation d'ENAF Totale 2009-2020	Moyenne annuelle 2009-2020 (11 ans)
Vers l'urbanisation	145,3	24,2	46,1	9,2	191,4	17,4
Vers les activités économiques	40,9	6,8	20,6	4,1	61,5	5,6
Vers les infrastructures de transport	59,7	10,0	0,0	0,0	59,7	5,4
Vers les carrières, décharges, chantiers	128,5	21,4	30,1	6,0	158,6	14,4
Vers espaces verts artificialisés	13,5	2,3	1,3	0,3	14,8	1,3
Total	387,9	64,7	452,6	19,6	486,0	44,2

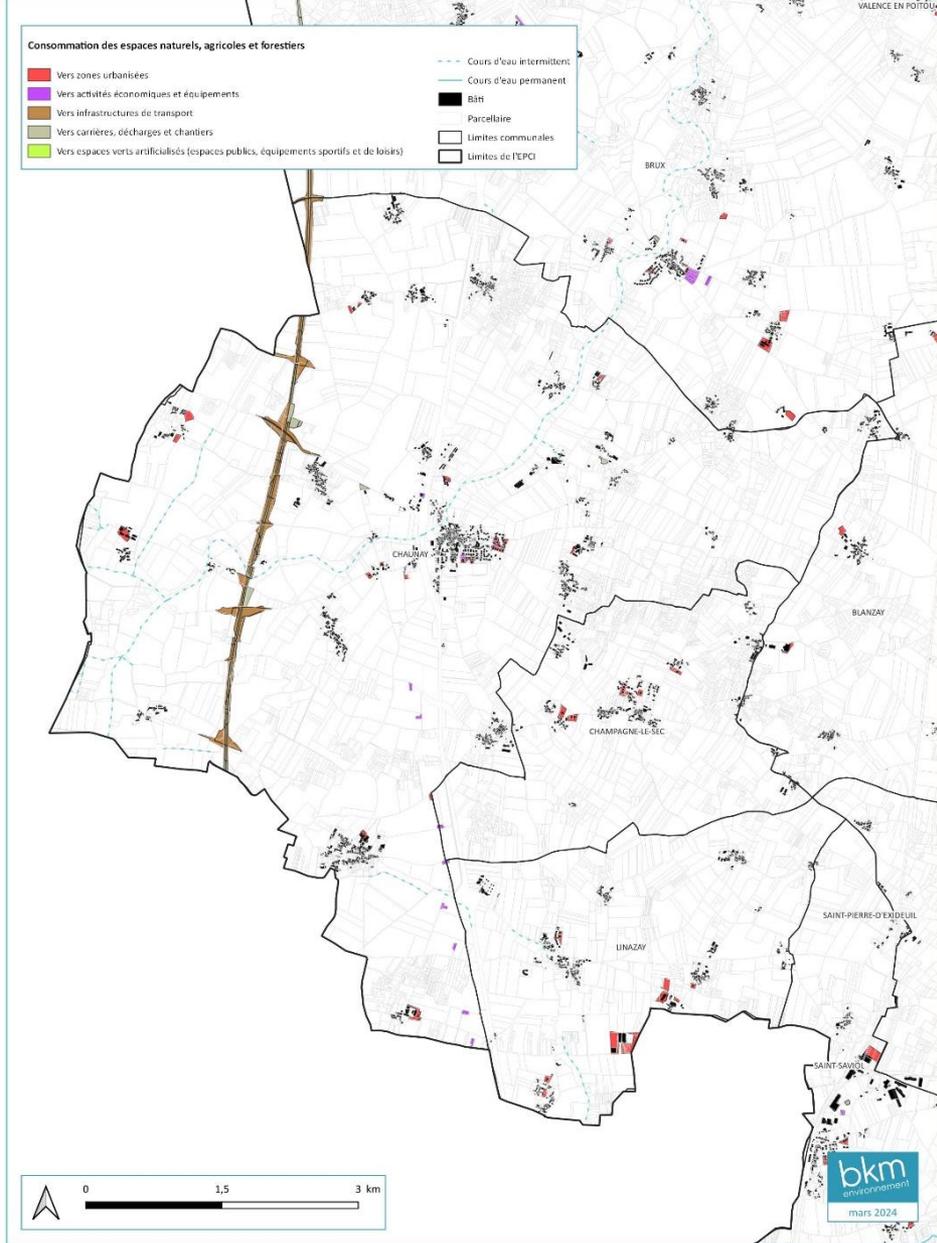
5. CONSOMMATION DES ENAF

CIVRAY



Fond de carte : Parcellaire
Source(s) : OCS 2009-2020

CHAUNAY



Fond de carte : Parcellaire
Source(s) : OCS 2009-2020

5. CONSOMMATION DES ENAF

Données de cadrage

- **Méthode 2 : Données de l'Observatoire de l'artificialisation sur la période 2011 – 2020**

Avantages : données officielles de l'Etat ; données utilisées comme référence par les personnes publiques consultées ; données actualisées chaque année

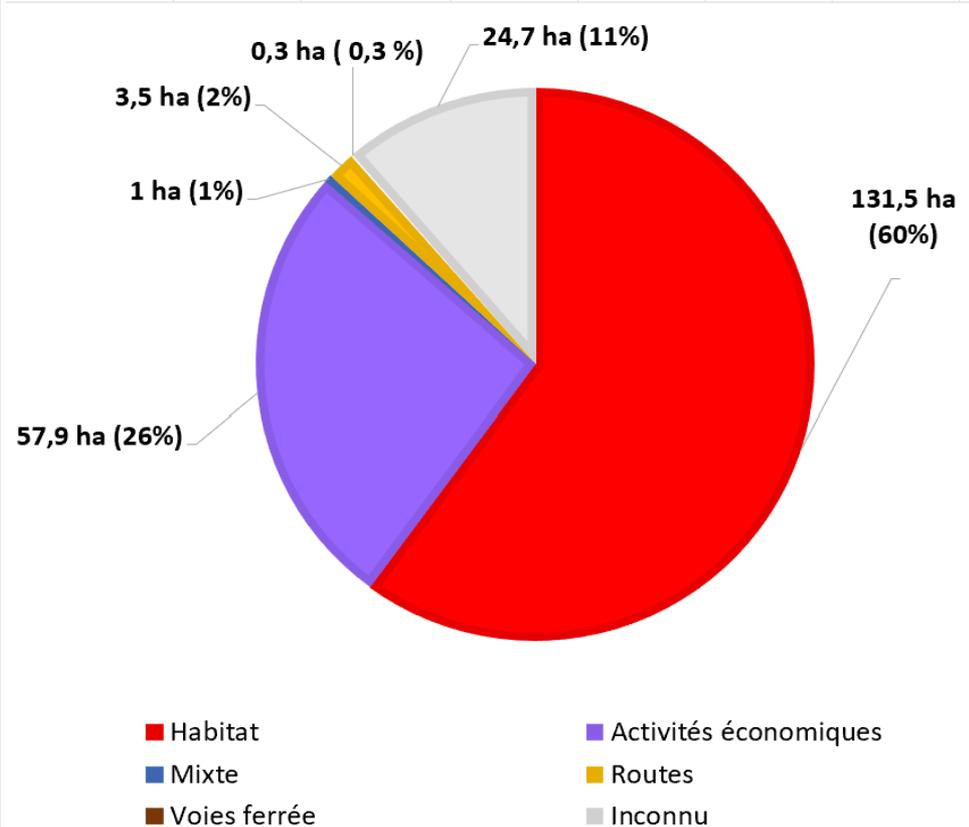
Inconvénients : données non spatialisées, certaines catégories de destination des flux sont vagues

- **Sur une période de 10 ans, 218,9 ha d'ENAF ont été consommés, soit 21,9 ha par an :**

- 131,5 ha pour l'habitat (13,2 ha/an),
- 57,9 ha pour les activités économiques (5,8 ha/an),
- 1 ha pour l'urbanisation mixte (0,1 ha/an),
- 3,8 ha pour les infrastructures de transport (0,38 ha/an)
- 24,7 ha vers « inconnu »



Une différence importante de consommation d'ENAF annuelle entre les deux méthodes (essentiellement liée au décompte des « carrières, décharges et chantiers » dans la méthode OCS)



Période de référence pour l'application des prescriptions du SCOT en vigueur : 2020-2037, soit 18 ans

P5- Principe d'équilibre des espaces

Consommation ENAF maximale de 462 ha :

- dont 372 ha pour la production de logements,
- dont 65 ha pour l'accueil des activités économiques,
- dont 25 ha pour les activités et équipements touristiques.

P25- Prescriptions de répartition des logements

10% de l'effort global de logements par la remobilisation de logements vacants

CdC Civraisien : construction neuve évaluée à 2 596 logements à construire, soit 144 logements neufs à construire par an

P27- Prescriptions de répartition des logements en densification et en extension urbaine

CdC Civraisien :

- logements vacants à remobiliser : 248 (9%)
- logements à construire en densification : 676 (24%)
- logements à construire en extension : 1 920 (67%)

P30- Prescription de répartition des surfaces brutes en extensions urbaines pour le logement

CdC Civraisien : foncier maximum de 180 ha bruts pour extension (logement et équipements, espaces publics et activités)

6. Synthèse agriculture

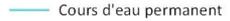
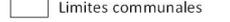
6. Synthèse AGRICULTURE

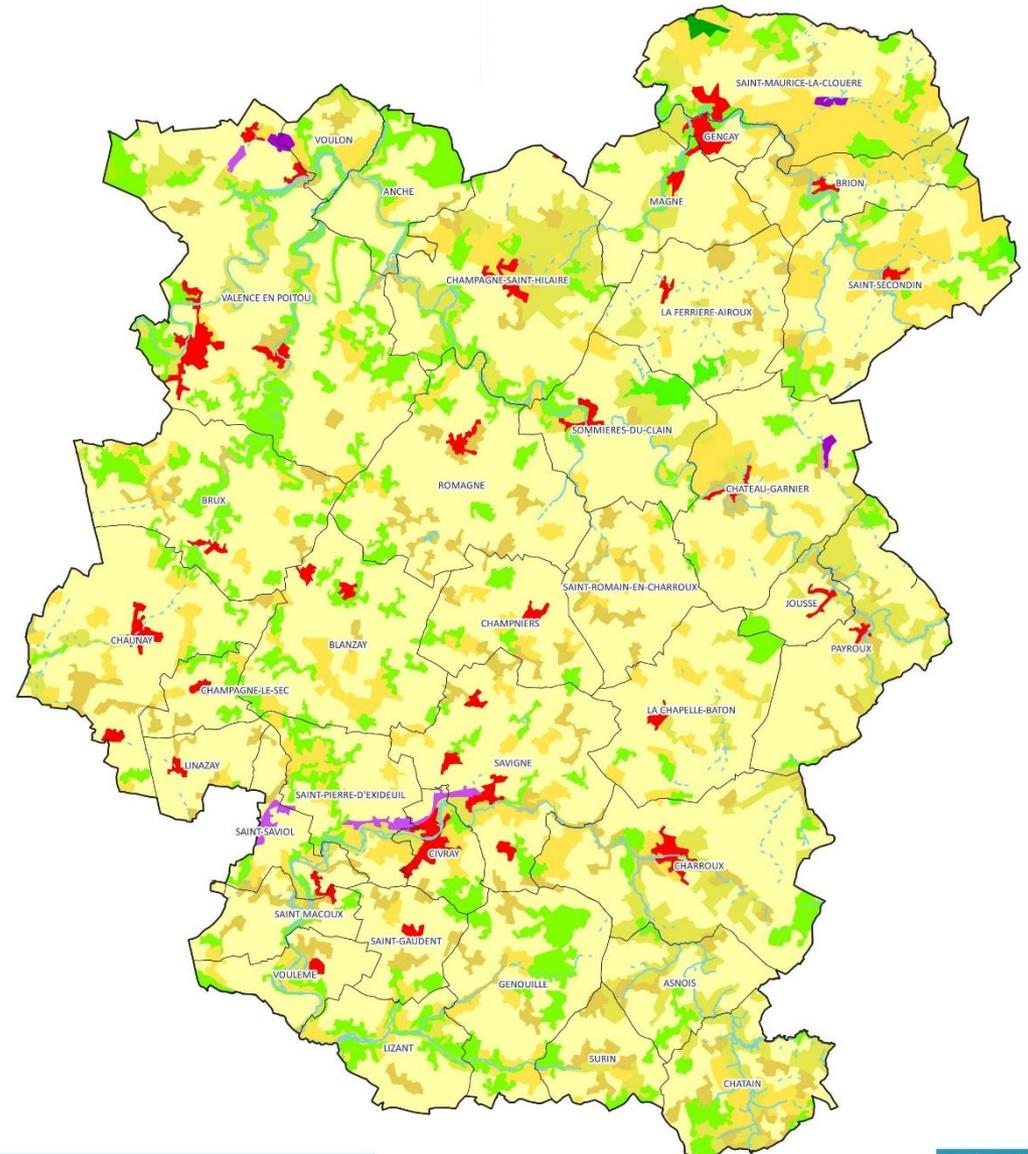
6.1. L'agriculture, évolution des surfaces agricoles

Données de cadrage

- **68 900 ha de surfaces agricole utile (SAU), soit 77,7 % du territoire, les surfaces boisées sont fragmentées**
- **Une diminution de 7 % de la SAU entre 2010 et 2020 (-0,7% en Vienne)**
- **La taille moyenne des exploitations augmente fortement, passant de 70,5 ha en 2000 à 115,2 ha en 2020 ; elle est similaire à celle du département (116,5 ha)**
- **En 2020, la SAU moyenne des exploitations dépasse les 200 ha uniquement à Payroux.**
- **8 millions de m³ d'eau pour l'irrigation**

Corine Land Cover (2018)

	Tissu urbain discontinu		Cours d'eau intermittent
	Zones industrielles ou commerciales		Cours d'eau permanent
	Extraction de matériaux		Limites communales
	Terres arables (hors périmètres d'irrigation)		Limites de l'EPCI
	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole		
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes		
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants		
	Forêts de feuillus		
	Forêts de conifères		
	Forêts mélangées		
	Forêt et végétation arbustive en mutation		

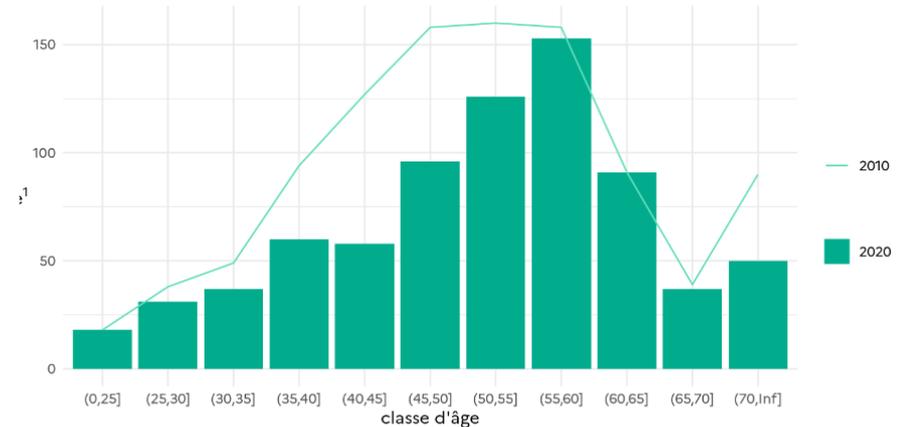


Source : Corine Land Cover 2018, Agreste

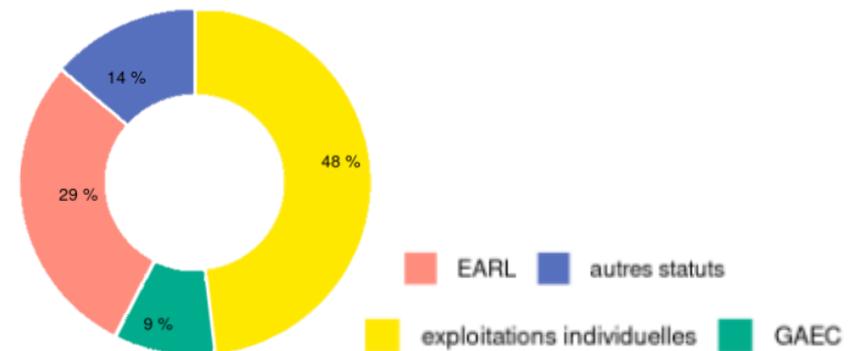
Données de cadrage

- En 2020, la CCCP compte 598 exploitations agricoles déclarées à la PAC, soit 14,8 % de des exploitations de Vienne représentant 14,6% de la SAU départementale.
- Baisse de 30,4% du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020
- 494 exploitants dont 22,5% de femmes en 2020 (2,1% de la population du Civraisien)
- Age moyen des exploitants en 2020 : 52 ans
- En 2020, 29% des exploitations ont un chef d'exploitation de plus de 60 ans sur 24 % de la SAU (16 212 ha) du territoire, dont :
 - 9% pas de départ envisagé immédiatement
 - 10% reprise par un coexploitant, famille, tiers
 - 8% ne sait pas
 - Secret statistique : agrandissement une/de plusieurs exploitations
 - Secret statistique : changement de destination
- En 2020, moins de la moitié des structures (48 %) sont des exploitations individuelles (53% % dans la Vienne), 29% des sociétés sont des EARL, 14% sont des statuts sociétés civiles agricoles, 9% sont des GAEC.

Âge des chefs d'exploitations CC du Civraisien en Poitou



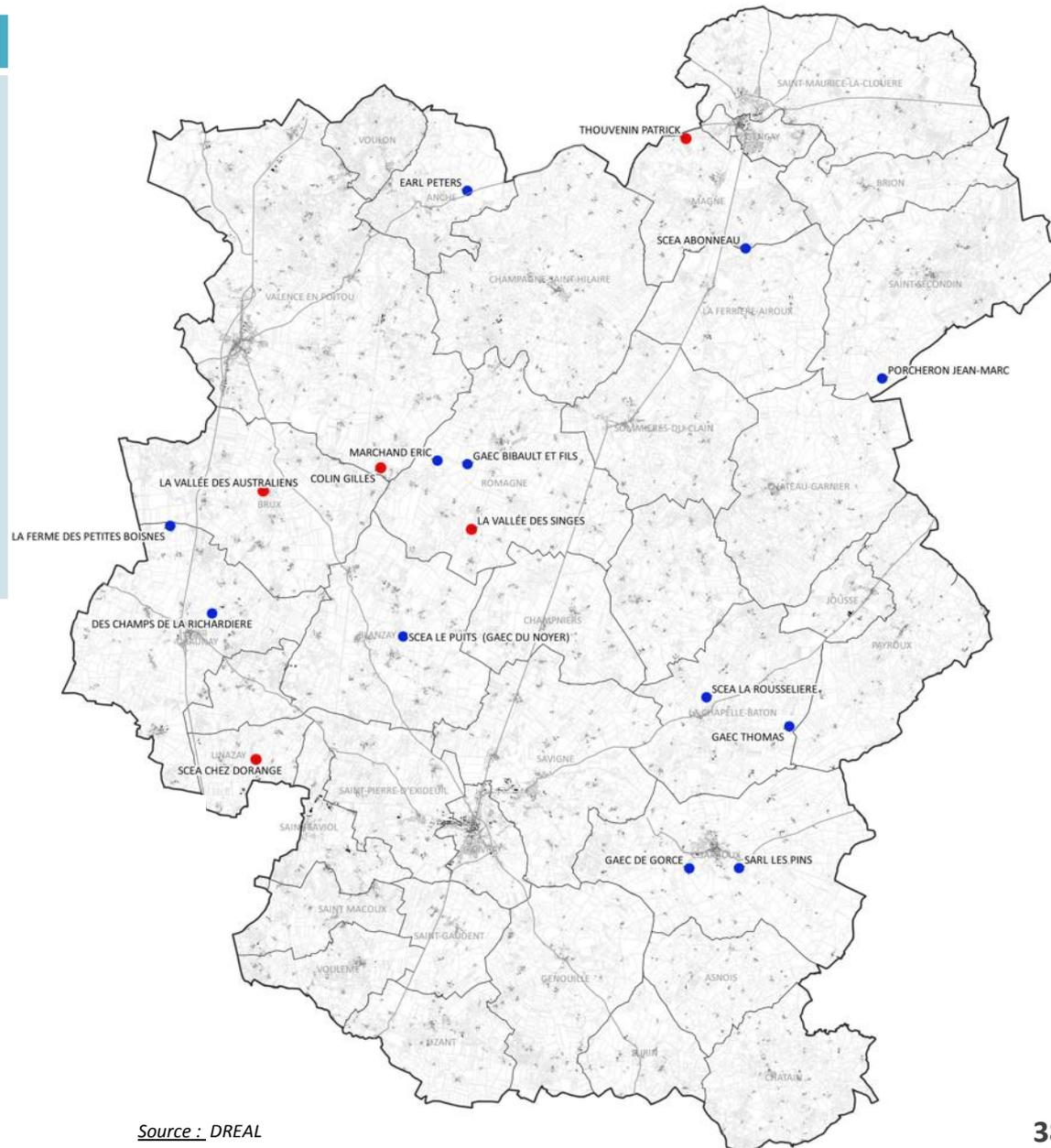
¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020



Données de cadrage

Nuisances agricoles existantes ou potentielles :

- Territoire couvert par le **Règlement sanitaire départemental de la Vienne** mis à jour en 2017
- **17 ICPE relatives à l'élevage** soumises au régime de l'autorisation ou de la déclaration dans le territoire :
 - 5 relèvent du régime de l'autorisation
 - 12 du régime de l'enregistrement



ICPE agricoles

- Régime de l'autorisation
- Régime de l'enregistrement

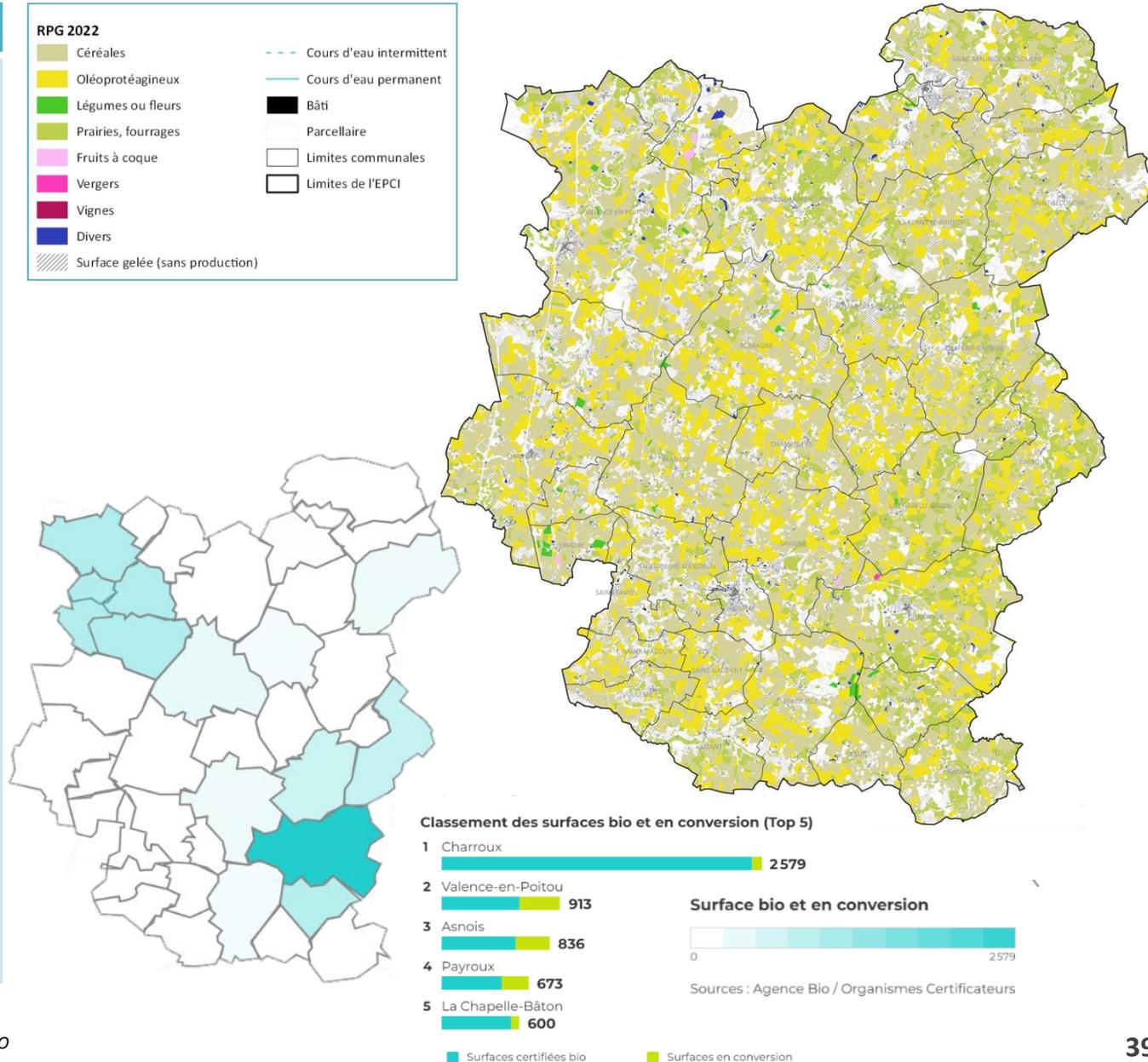
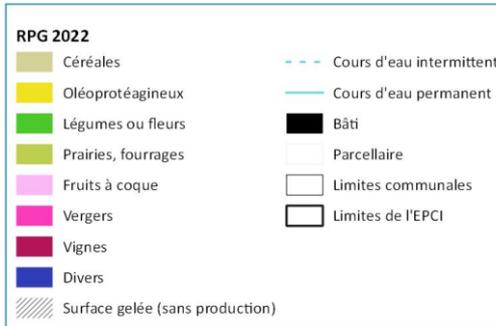
- Routes principales
- Bâti
- Parcellaire
- Limites communales
- Limites de l'EPCI

6. Synthèse AGRICULTURE

6.2. L'agriculture, spécialisations du territoire

Données de cadrage

- **Plus des trois-quarts des exploitations sont dédiées aux grandes cultures et à la polyculture/polyélevage (OTEX)**
- **Registre Parcellaire Graphique, données 2022** : production majoritaire de céréales, d'oléoprotéagineux et présence de nombreuses prairies et fourrages
- **5 IGP et 4 AOC-AOP** (Beurre Charente-Poitou, Beurre des Charentes, Beurre des Deux-Sèvres et Chabichou du Poitou)
- **91 engagées vers le bio en 2020 avec 2 579 ha soit :**
 - 72 exploitations certifiées **AB**
 - 15% des exploitations du Civraisien,
 - 12,6% de la SAU.



Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser	Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les terres agricoles, principales composantes de l'identité du territoire ▪ Une agriculture performante orientée principalement vers la polyculture et le polyélevage ▪ Des élevages encadrés par le régime ICPE ▪ Développement des exploitations en agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vieillessement des agriculteurs ▪ Une agriculture dépendante de la ressource en eau, qui occasionne une pression forte sur les milieux naturels (incidences sur l'état quantitatif de la ressource, pollutions des nappes et des sols, risque d'érosion des sols...).

Enjeux pour le PLUi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La maîtrise de l'exposition des habitants aux nuisances agricoles (plans d'épandage, ICPE, élevages...) ➤ La définition des critères de préservation des terres agricoles : parcelles engagées en agriculture biologique, dans des MAEC, accessibilité à l'eau et niveau d'équipement, intérêt paysager et environnemental des prairies.... ➤ Le maintien des terres agricoles (agriculture, agrivoltaïsme,...) ➤ Le recours à la ressource en eau de manière raisonnée
----------------------------	--

7.

Principales caractéristiques en matière de démographie et de ménages

En 2020 :

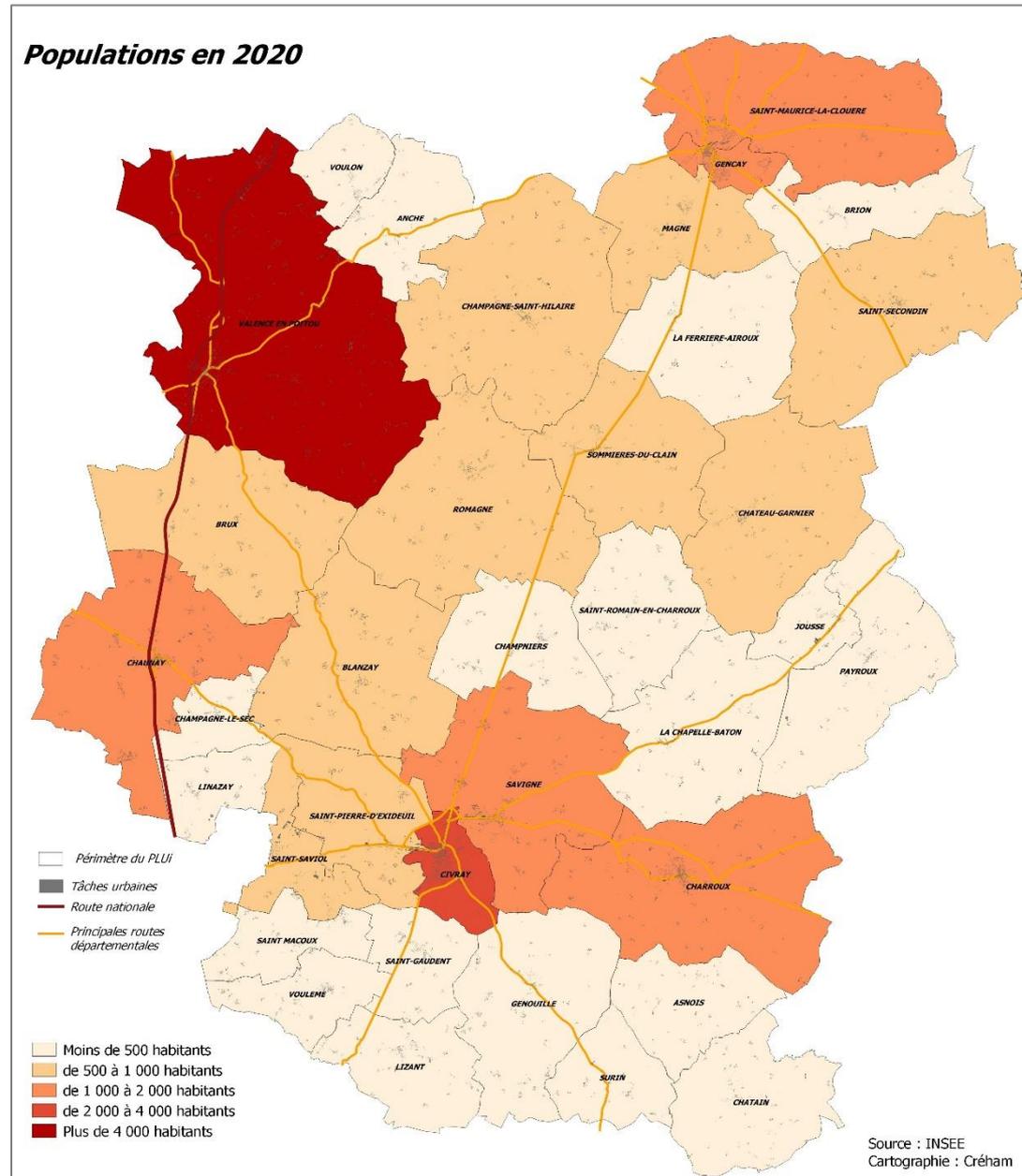
La CdC enregistre 27 163 habitants

On observe des disparités dans la répartition des populations :

- la majorité des communes ont moins de 1 000 habitants (29 communes, soit 4/5), dont 18 ont moins de 500 habitants
- 5 communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants (*Gençay, Saint-Maurice-la-Clouère, Savigné, Chaunay, Charroux*)
- 1 commune regroupe plus de 2 500 habitants (*Civray*)
- la création de la commune nouvelle de Valence-en-Poitou en 2019 (*fusion de 5 communes*) en fait en 2020 la commune la plus peuplée de la CdC

La CdC se caractérise comme territoire rural : la classification INSEE par rapport aux densités identifie 2 bourgs ruraux (*Civray et Gençay*). Le reste des communes étant classé comme rural à habitat dispersé à très dispersé (= faibles densités)

Populations en 2020



Source : INSEE
Cartographie : Gréham

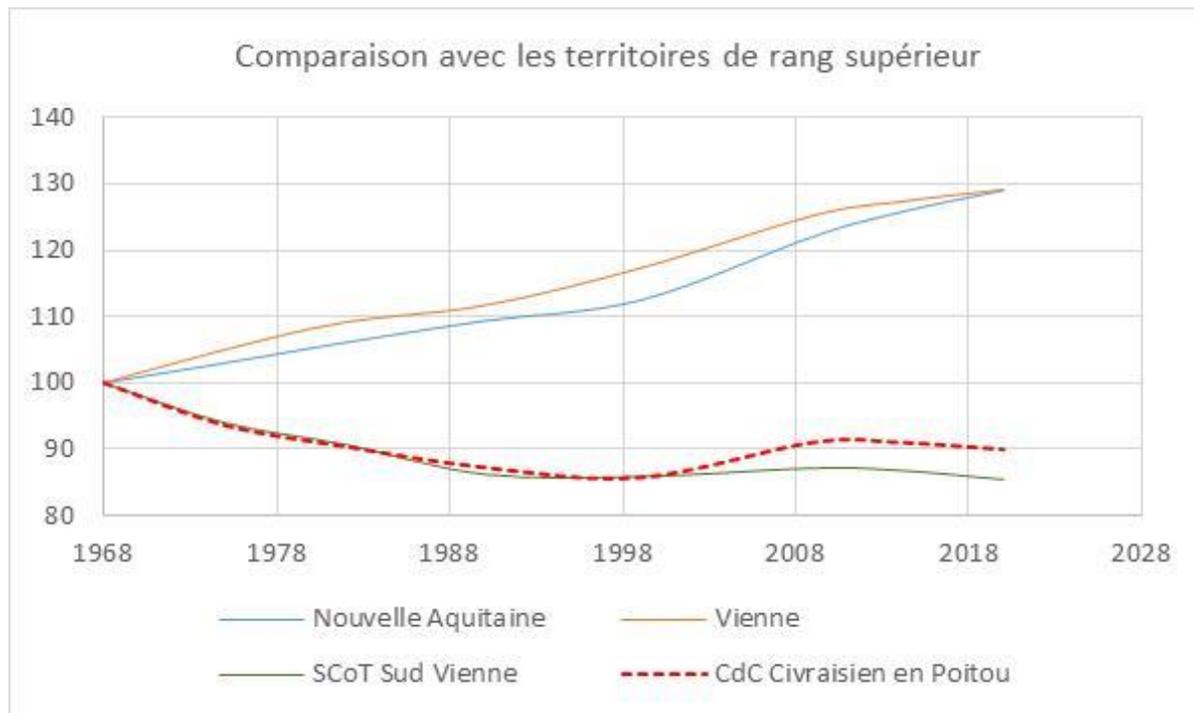
L'évolution de la population sur la CdC se découpe en 3 périodes :

- 1968 à 2000 : diminution de la population,
- 2000 à 2010 : regain de croissance démographique,
- depuis 2010 : stabilité puis reprise de la diminution de la population.

L'évolution démographique observée sur la CdC ne suit pas les mêmes tendances que celles observées sur les territoires de comparaison (région et département).

⇒ Le territoire de la CdC ne semble pas être parmi ceux les plus attractifs de la région et du département

En revanche, au sein du territoire SCOT, la CdC est le « sous-territoire » le plus attractif.



Source : INSEE RG
Cartographie : CREHAM

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020	1999-2014	2014-2020
Nouvelle Aquitaine	4 676 995	4 817 190	4 961 927	5 113 789	5 259 633	5 708 497	5 879 144	6 033 952	12%	3%
Vienne	340 256	357 366	371 428	380 005	399 024	426 066	433 203	439 332	9%	1%
SCoT Sud Vienne	77 419	72 760	70 208	66 758	66 492	67 474	67 212	66 151	1%	-2%
CdC Civraisien en Poitou	30 189	28 263	27 293	26 343	25 886	27 486	27 482	27 163	6%	-1%

Source : INSEE RG

Evolution de la population sur la période récente 2014-2020

Sur la CdC entre 2014 et 2020 : - 319 habitants.
Ce qui correspond à :

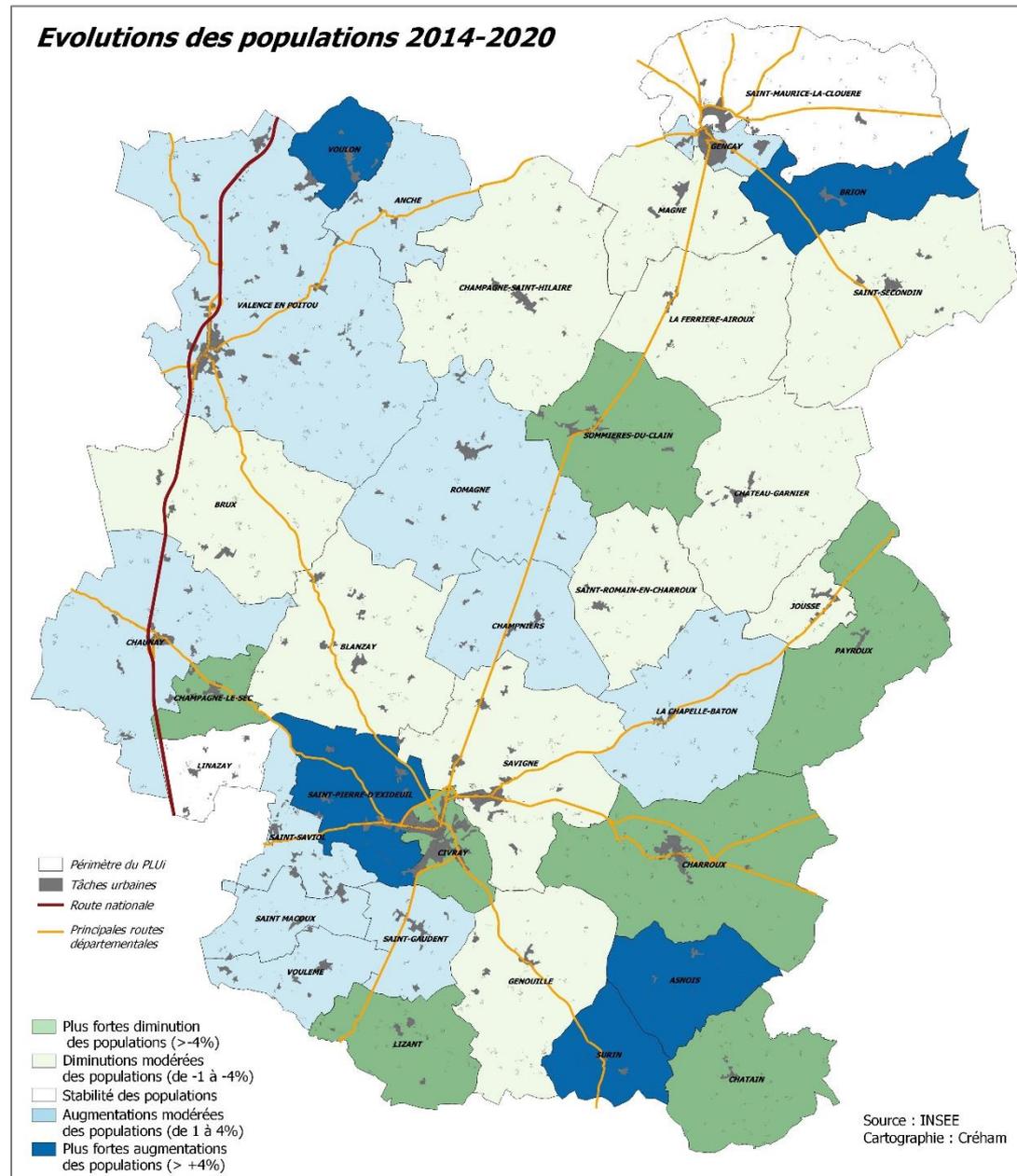
- environ -53 hab./ an
- une diminution globale d'environ - 1,16 %,
- un taux de croissance annuel moyen d'environ - 0,2 %

Une évolution de la population globale, qui cache des disparités communales (*base 100 en 2014*) :

- 5 communes avec les plus fortes augmentations de la population
- 8 communes avec les plus fortes diminutions de la population

Les facteurs d'évolution de la population :

- un solde naturel négatif depuis 1968, et qui s'accroît depuis le début des années 2000,
- un solde migratoire positif depuis les années 90, qui diminue depuis les années 2000 et qui ne parvient pas à compenser le déficit du solde naturel



Structure des ménages 2020

Une diminution progressive de la taille des ménages, à l'échelle de la CdC. Elle s'établit à 2,11 personnes par ménage en 2020

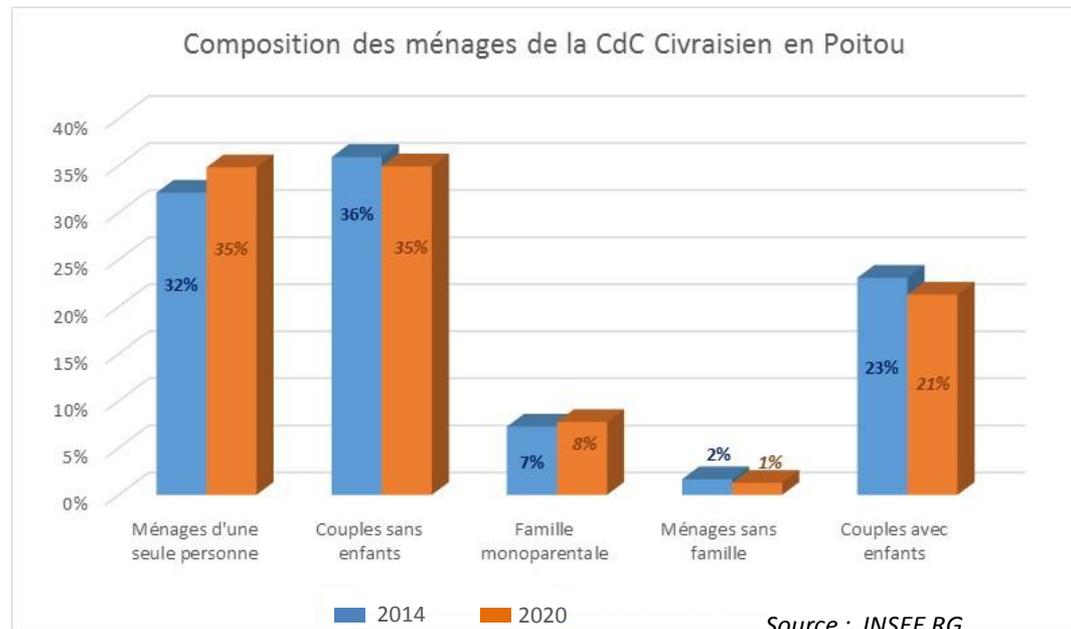
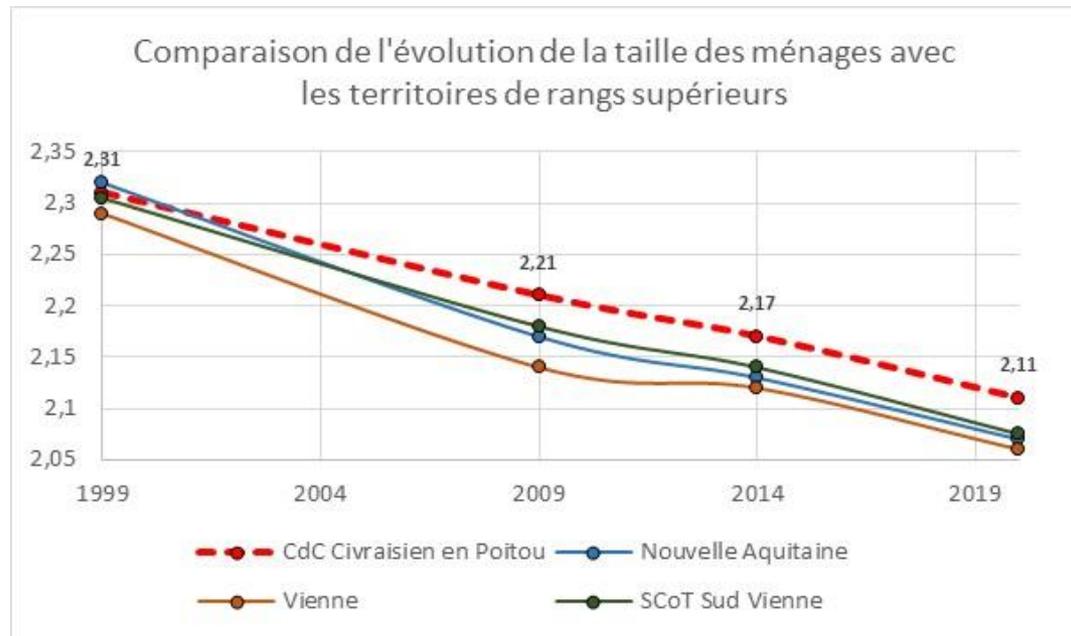
Le territoire de la CdC se compose, en moyenne, de ménages de plus grande taille que ceux des territoires de comparaison

Sur la période récente 2014-2020, à l'échelle de la CdC, on constate :

- une augmentation de la représentativité des ménages les plus petits ; 1 personne (+3 points entre 2014 et 2020),
- une diminution du poids des couples avec enfants (- 2 points entre 2014 et 2020),
- une relative stabilité de la part des couples sans enfant, des familles monoparentales et des ménages sans famille

En 2020, cette répartition est similaire à celle observée sur le territoire du SCOT.

En revanche, par rapport à la région et au département, la représentation des ménages d'une seule personne sur la CdC est inférieure et celle des couples sans enfants est supérieure



Source : INSEE RG

Cartographie : CREHAM

Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser	Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une organisation multipolaire qui maille le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - 1 « ville centre » : Civray, - plusieurs « villes intermédiaires » notamment en partie nord du territoire intercommunal et autour de Civray, - une multitude de « villages ruraux » ▪ Le territoire de la CdC est le plus attractif au sein du territoire du SCOT ▪ Environ 1/3 des communes connaissent une augmentation de leur population ente 2014 et 2020 ▪ Un territoire qui reste encore attractif pour de nouveaux ménages, environ la moitié des communes affichent un solde migratoire entre 2014 et 2020 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une situation globale de décroissance démographique à l'échelle de la CdC sur la période 2014-2020 (-1%), malgré un solde migratoire positif ▪ Vieillesse de la population ▪ Creux démographique dans les classes d'âges des « jeunes actifs » (30-44 ans) qui s'accroît ▪ Forte progression des petits ménages de 1 ou 2 personnes, nettement majoritaire sur la CdC (au moins 71% des ménages)

Enjeux pour le PLUi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter le maillage territorial existant et s'appuyer dessus pour définir les stratégies de développement futur ➤ Re dynamiser le territoire pour stopper la décroissance et à minima, maintenir le niveau de population ➤ Prendre en compte l'évolution de la structure des ménages pour répondre aux besoins futurs des populations âgées et des petits ménages
----------------------------	--

8.
**Principales caractéristiques en matière
de logement et d'habitat**

Composition du parc de logements en 2020

En 2020, la CdC enregistre 16 480 logements :

- croissance de 281 unités entre 2014 et 2020
- rythme annuel de + 0,29% entre 2014 et 2020
- rythme inférieur à ceux observés sur les territoires de comparaison (SCOT=+0,37 ; Dpt=+0,70 ; région=+1)

	Parc de logements			
	2009	2014	2020	TCAM 2014-2020
CdC Civraisien en Poitou	15 573	16 199	16 480	0,29
Nouvelle Aquitaine	3 179 337	3 376 460	3 585 551	1,01
Vienne	225 081	233 865	243 821	0,70
SCoT Sud Vienne	40 304	41 622	42 555	0,37

Source : INSEE RG

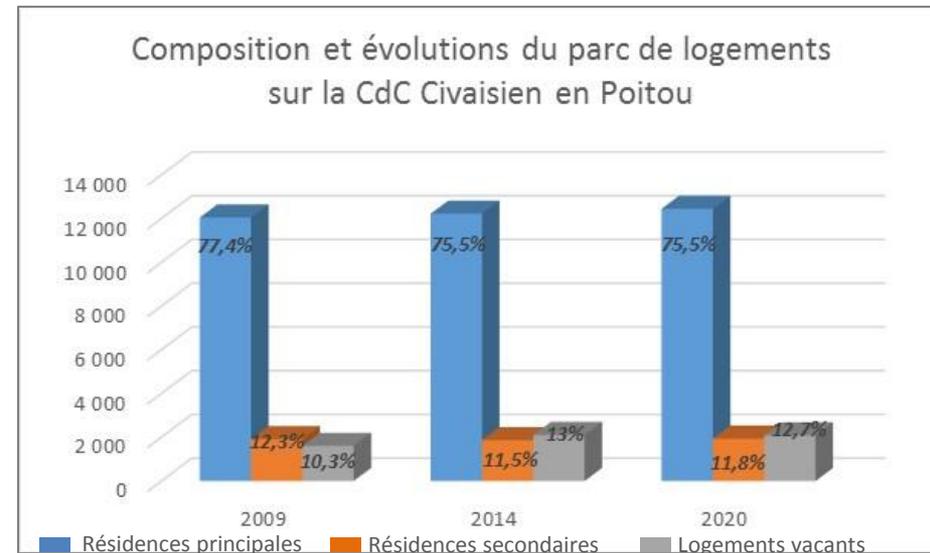
- **Résidences principales : 12 450 en 2020 sur la CdC**

Résidences secondaires : 1 939 en 2020 sur la CdC

- augmentation du nombre d'unité (+2 450 RP et +24 RS) entre 2009 et 2020
- proportion au sein du parc qui reste stable entre 2014 et 2020, après avoir diminué entre 2009 et 2014

- **Logements vacants : 2 091 en 2020 sur la CdC**

- augmentation du nombre d'unité (+486) entre 2009 et 2020,
- proportion au sein du parc qui reste stable entre 2014 et 2020, après avoir augmenté entre 2009 et 2014
- proportion supérieure aux moyennes du département et de la région (respectivement 8,4% et 9,5%) mais inférieure à celle du SCOT (13,7%)



Source : INSEE RG
Cartographie : CREHAM

Types de résidences principales en 2020

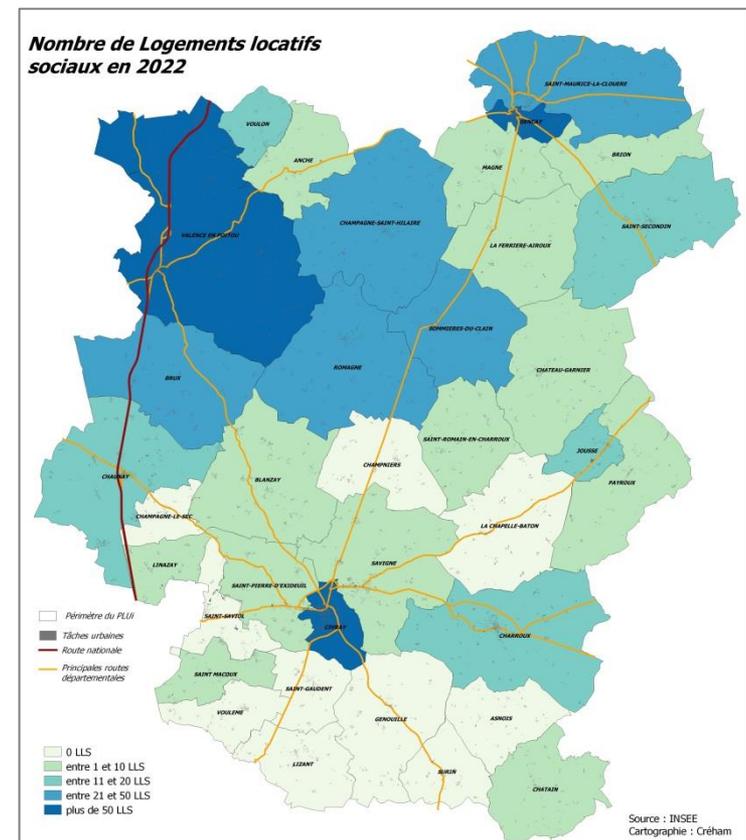
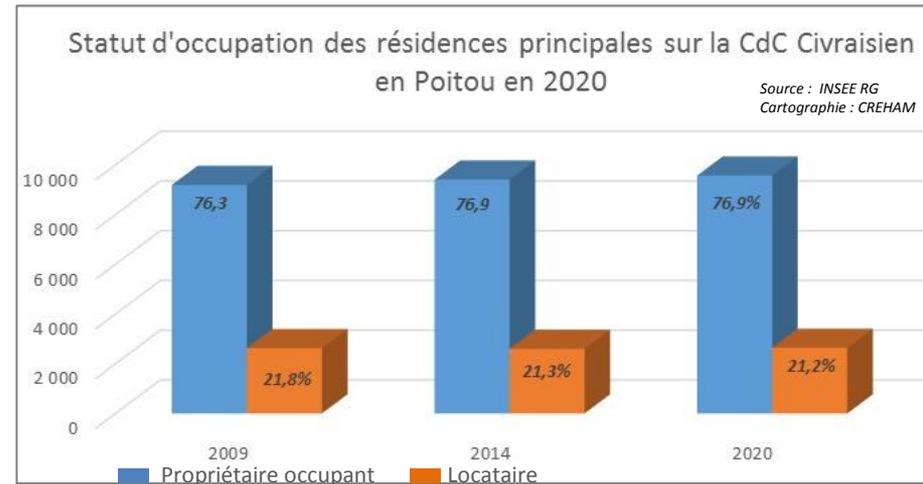
En 2020, sur la CdC :

- 9 572 logements de propriétaires occupants (76,3% des RP)
- proportion stable entre 2009 et 2020
- proportion un peu plus élevée que celle observée sur le SCOT, et supérieure à celles observées sur la région et le département

- 2 638 logements locatifs (21,2% des RP)
- proportion stable entre 2009 et 2020
- proportion un peu plus faible que celle observée sur le SCOT, et inférieure à celles observées sur la région et le département

• Logements locatifs sociaux

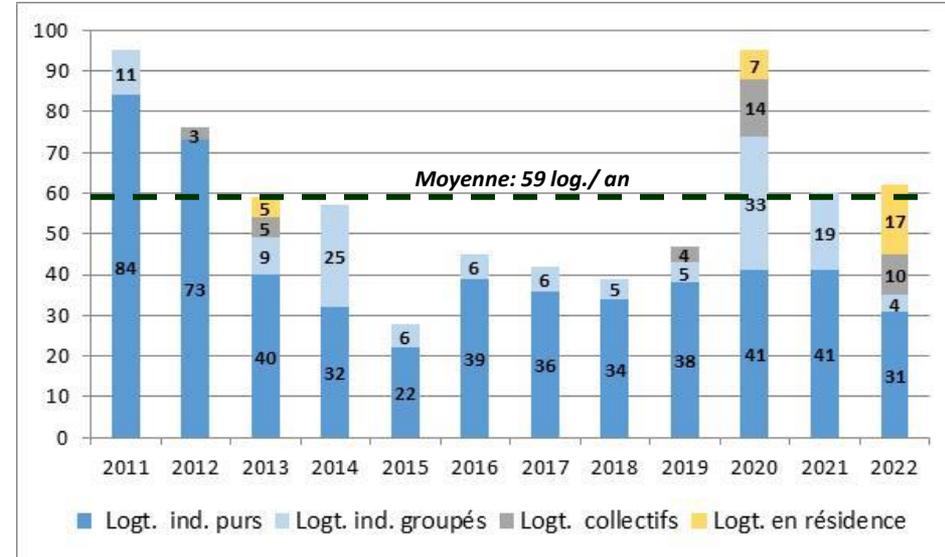
- 559 LLS sur la CdC en 2022 (source RPLS) dont 530 sont loués (95%), 14 sont vacants et 15 sont vides (non proposés à la location)
- un parc locatif social qui augmente, après avoir connu une baisse entre 2014 et 2017 (2014 : 568 LLS et 2017 : 547 LLS)
- un parc majoritairement détenu par un seul bailleur social : Habitat de la Vienne
- un parc social inégalement réparti sur la CdC



Un total estimé de **705 logements autorisés sur la CdC entre 2011 et 2022** :

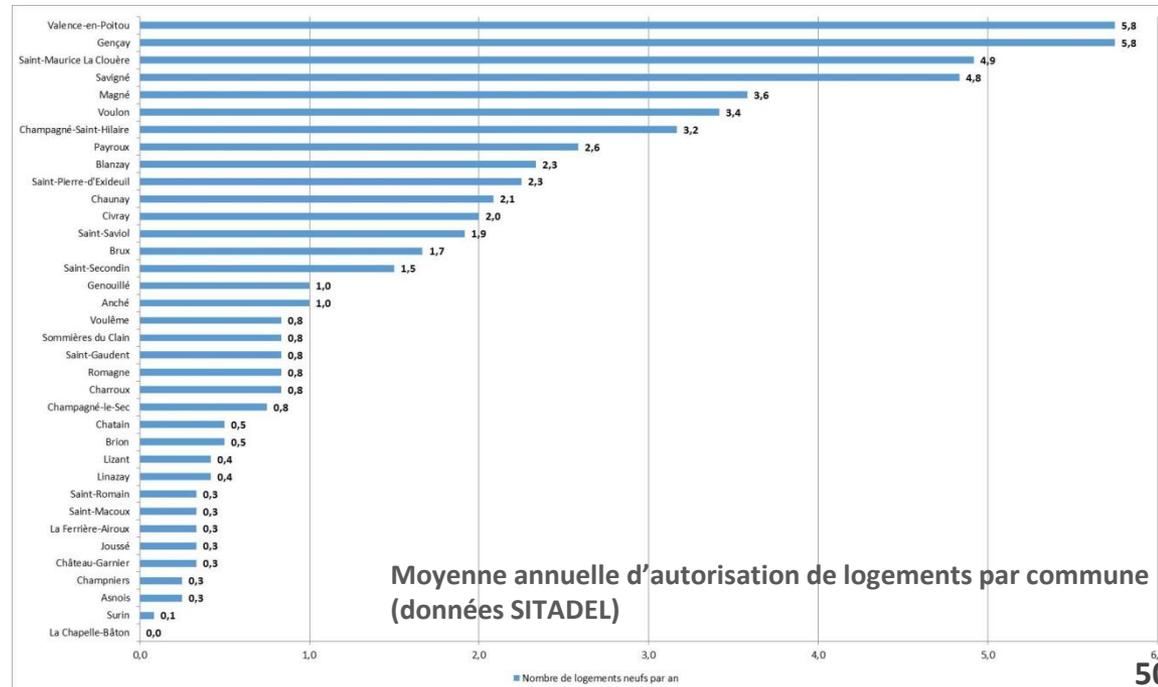
- une moyenne d'environ 59 logements par an
- une production alimentée principalement par des opérations « d'individuel pur » (43 en moyenne par an)
- des logements individuels qui représentent 91% des logements autorisés entre 2011 et 2022
- peu de logements « collectifs », représentant 4% des logements autorisés sur la période 2011-2022

Logements autorisés sur la CdC 2011-2022 (données SITADEL)



Une répartition différente selon les communes :

- plus de la moitié des communes ont moins d'1 autorisation par an (53%)
- un peu plus d'1/3 des communes ont entre 1 et 3 logements autorisés par an (36%)
- 4 communes ont entre 4 et 5 logements autorisés par an



Moyenne annuelle d'autorisation de logements par commune (données SITADEL)

Source : SITADEL Logements autorisés
date réelle pour 2012-2021
date de prise en compte pour 2022

P1 : Renforcement de l'armature urbaine :

- répartition des nouvelles résidences principales déclinées au sein de l'armature urbaine

P23 : Prescriptions spécifiques au respect des villes et villages :

- prolonger la continuité du front bâti historique
- privilégier l'urbanisation en profondeur et éviter l'urbanisation linéaire le long des axes de circulation
- préserver les coupures d'urbanisation entre bourgs, villages, hameaux

P25 : Répartition des logements :

- remobilisation de 248 logements vacants sur la CdC Civraisien en Poitou (soit 14 logements par an)
- une construction neuve globale de 2 596 logements à construire sur la CdC (soit 144 logements neufs par an) avec une déclinaison au sein de l'armature urbaine

P26 à P29 : réinvestissement urbain/ densification et extension urbaine :

- prioriser la densification et le renouvellement dans les espaces urbanisés existants
- 676 logements à construire en densification,
- 1 920 logements à construire en extension,
- une densité (log./ ha) déclinée au sein de l'armature urbaine

P30 : Prescription de répartition des surfaces brutes en extension urbaines pour le logement :

- pour la CdC Civraisien : 180 ha bruts pour l'extension
- une déclinaison de ce foncier au sein de l'armature urbaine

P32 : Conditionnalité des projets d'ensemble en espaces à urbaniser :

- les opérations de taille supérieure à 2 500m² (densification ou extension) devront faire l'objet d'une réflexion ou d'un projet d'ensemble

P40 : Mixité sociale et générationnelle:

- chaque opération d'ensemble devra intégrer des objectifs de mixité sociale de population

Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser	Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un parc de logements qui augmente, environ 0,29% par an entre 2014 et 2020 ▪ Une dynamique de la construction neuve estimée à environ 59 logements nouveaux par an, entre 2011 et 2022 ▪ Une majorité de résidence principale (77%) au sein du parc de logements avec une part qui reste stable entre 2014 et 2020 ▪ Un parc locatif social en augmentation et près de 560 logements comptabilisés en 2020, dont 95% sont occupés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation du parc de logements plus modérée sur le territoire de la CdC, comparée aux évolutions constatées sur le territoire du SCOT et le département ▪ Monopole de la maison individuelle (91% des logements autorisés entre 2011 et 2022 sur la CdC) ▪ Un parc de logements vacants en augmentation entre 2014 et 2020 (12,7% en 2020), avec un taux observé sur la CdC qui est supérieur à celui observé sur le SCOT et le département

Enjeux pour le PLUi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la dynamique de logements nouveaux, pour continuer d'accueillir la population nouvelle ➤ Diversifier, si besoin, le parc de logements afin d'offrir un habitat adapté aux parcours de vie en terme de typologie (individuel / collectif), de mode d'occupation (propriétaire / locatif) et d'accessibilité (logement social) ➤ Maîtriser la vacance des logements sur le territoire de la CdC
----------------------------	---

9.
**Principales caractéristiques en matière
d'activités économiques**

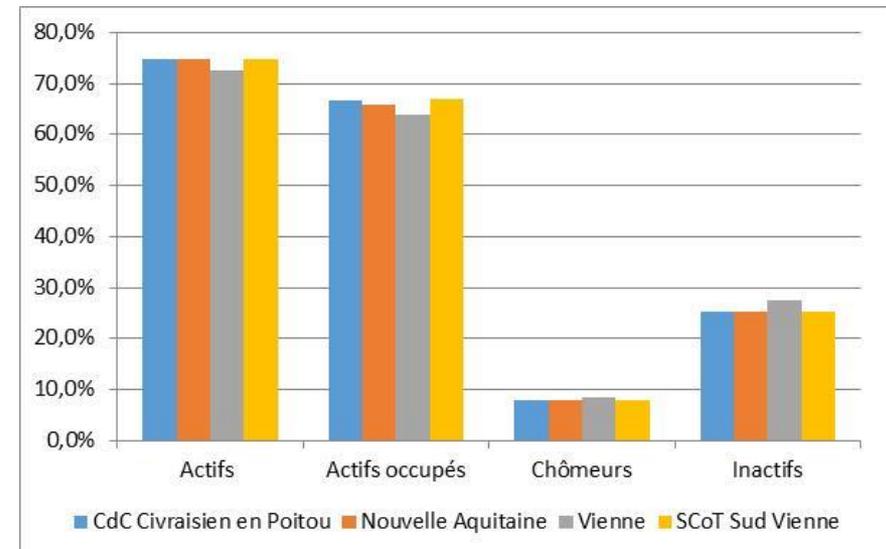
Sur la CdC, en 2020, près de 75% de la population entre 15 et 64 ans sont des « actifs ». Près de 67% de ces actifs ont un emploi et 8% sont au chômage.

Sur la période 2009-2020, on observe qu'il y a une augmentation des actifs, avec une augmentation plus forte pour les actifs ayant un emploi (+ 3,7 points) que les chômeurs (+1,3 point).

Par rapport aux territoires de comparaison, on observe que la répartition de la population entre actifs/ inactifs et actifs occupés/ chômeurs est similaire à celle constatée sur le territoire du SCOT et sur la région.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité	2009	2014	2020
Ensemble	15 919	15 480	15 005
Actifs en %	69,8	72,9	74,7
Actifs ayant un emploi en %	63,1	64,2	66,8
Chômeurs en %	6,7	8,7	8,0
Inactifs en %	30,2	27,1	25,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,0	7,1	7,5
Retraités ou préretraités en %	13,4	11,4	9,7
Autres inactifs en %	9,8	8,6	8,0

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



En 2020, 7 819 emplois sur le territoire de la CdC Civraisien en Poitou. Cela représente environ 4,5% des emplois du département de la Vienne (6,2% de la population).

EMP T5 - Emploi et activité	2009	2014	2020
Nombre d'emplois dans la zone	8 399	8 094	7 819
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	10 157	10 069	10 176
Indicateur de concentration d'emploi	82,7	80,4	76,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	48,6	49,7	49,5

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

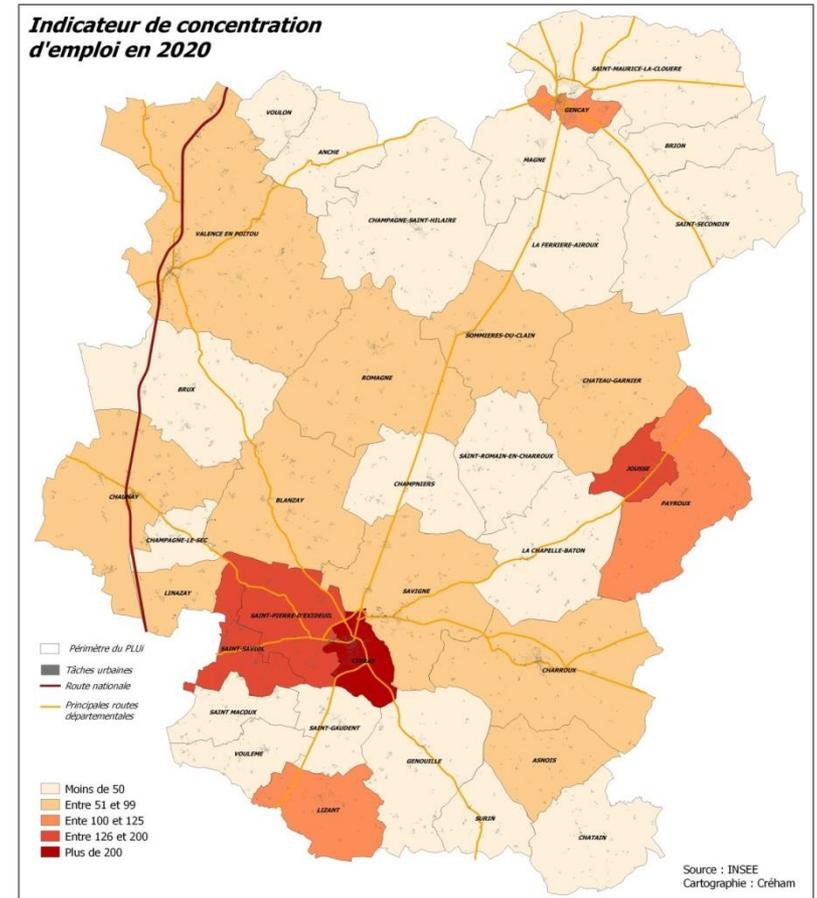
Entre 2009 et 2020, le nombre d'emplois sur la CdC diminue, avec une perte de 580 emplois.

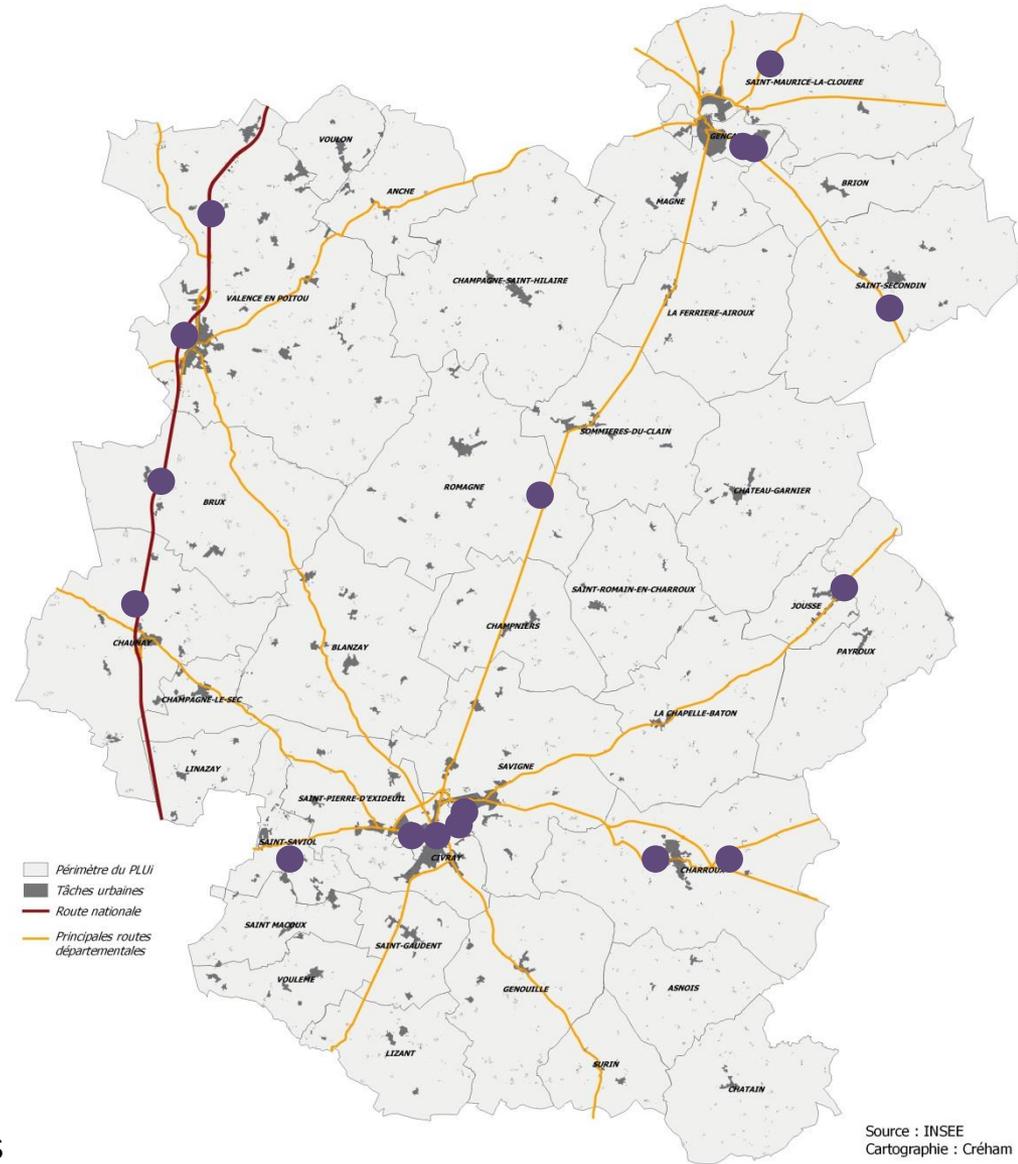
La CdC se situe dans un contexte géographique marquée par une baisse du nombre d'emplois avec – 1 180 emplois dans le département de la Vienne et – 1 206 emplois à l'échelle du SCOT, entre 2009 et 2020.

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Il permet de d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou de la fonction résidentielle d'un territoire.

Sur la CdC, on observe à travers ce ratio :

- 7 communes avec un ratio supérieur à 100, donc ayant une fonction de pôle d'emplois.
- la commune de Civray se démarque avec un indicateur de 214,4
- les autres communes avec un ratio inférieur à 100 se caractérisent comme ayant une fonction résidentielle. Pour les communes du nord du territoire, cela s'explique par la proximité de Poitiers





17 zones d'activités économiques intercommunales sur la CdC (●)

Source : INSEE
Cartographie : Créham

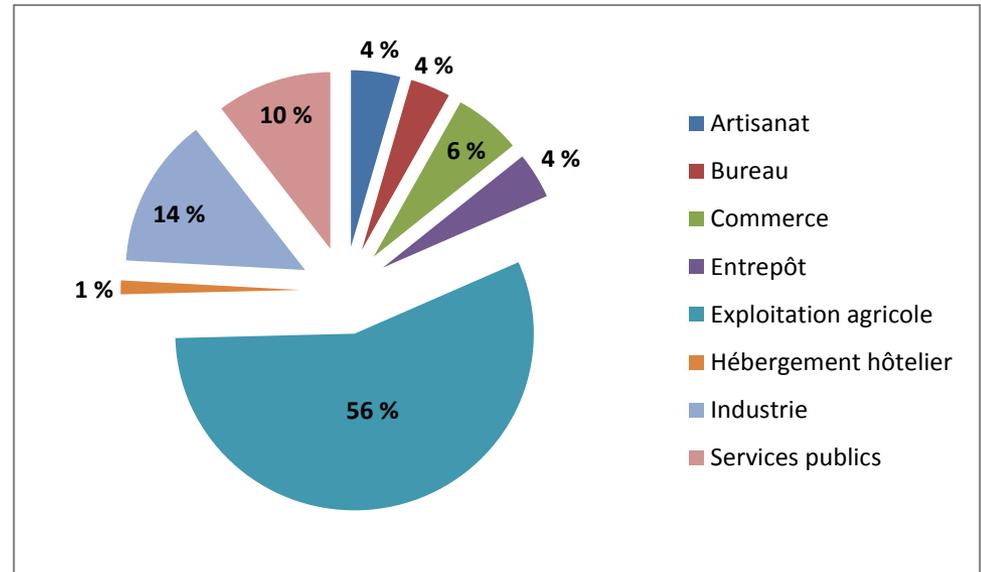
La construction neuve de locaux d'activités

Entre 2017 et 2022, 53 558 m² de locaux d'activités ont été créés sur la CdC Civraisien en Poitou.

Plus de la moitié de ces locaux neufs (56%) appartiennent à la catégorie des exploitations agricoles.

Viennent ensuite des constructions de locaux industriels et de services publics (respectivement 14% et 10%).

Types de destination et de sous-destinations des locaux	Surfaces de locaux autorisées
Artisanat	2 380
Bureau	1 941
Commerce	3 268
Entrepôt	2 249
Exploitation agricole	30 119
Hébergement hôtelier	675
Industrie	7 350
Services publics	5 576
TOTAL	53 558

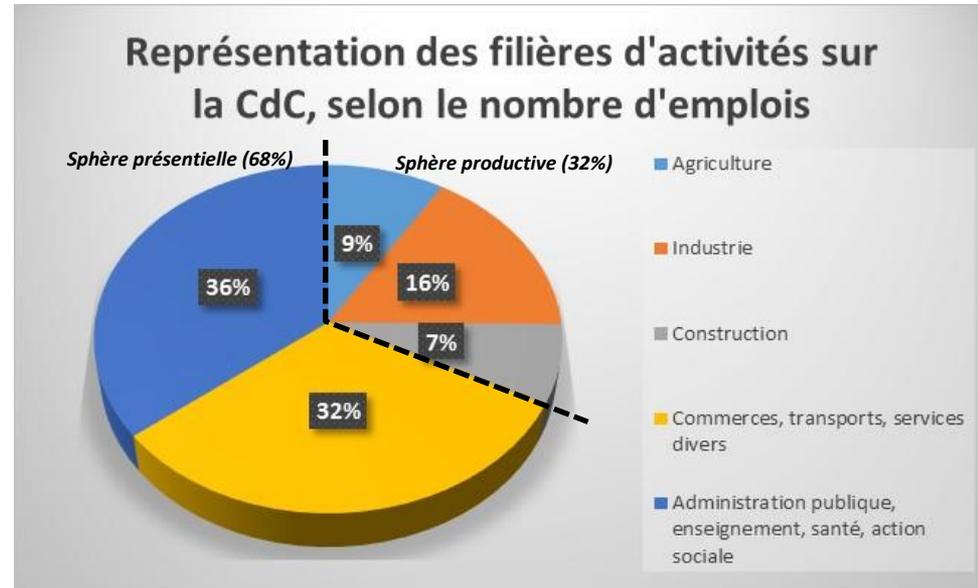


Les filières d'activités

Les filières économiques les plus pourvoyeuses d'emplois sur la CdC sont rattachées à la sphère dite « présenteielle »¹ :

- l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (36% des emplois sur la CdC, soit 2 756 emplois)
- les commerces, transports et services (32% des emplois, soit 2 460 emplois)

Les autres filières économiques, appartenant à la sphère dite « productive »² sont moins pourvoyeuses d'emplois



Source : INSEE RG

Types de commerces	Nombre établissements
Hypermarché	1
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	1
Magasin d'articles de sports et de loisirs	1
Droguerie quincaillerie bricolage	1
Horlogerie-Bijouterie	1
Supérette	2
Magasin de matériel médical et orthopédique	2
Grande surface de bricolage	3
Librairie, papeterie, journaux	3
Magasin d'équipements du foyer	3
Magasin de chaussures	3
Magasin de meubles	3
Boucherie charcuterie	5
Supermarché	6
Magasin de vêtements	7
Fleuriste - Jardinerie - Animalerie	7
Magasin d'optique	7
Station-service	7
Épicerie	8
Boulangerie	20
TOTAL	91

En matière de commerces, le dernier recensement INSEE de 2021 identifie 91 commerces sur le territoire de la CdC. Plus des 2/3 de ces commerces sont concentrés sur les communes de Valence-en-Poitou, Civray, Gençay et Saigné. Près de la moitié des communes de la CdC n'ont pas de commerces sur leur territoire.

1 : Les activités présentesielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes

2 : Les activités productives sont des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère

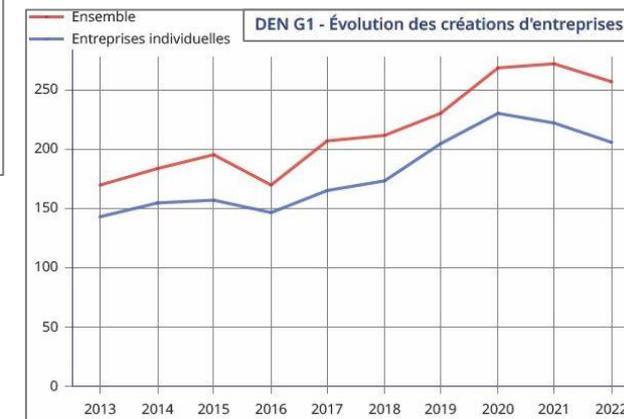
En 2020, les caractéristiques du tissu d'entreprise sur la CdC peuvent être synthétisées de la façon suivante :

- 825 établissements économiques, dont environ 752 sont des employeurs (avec salariés),
- une moyenne de 216 entreprises créées par an, entre 2013 et 2022, avec une large part d'entreprises individuelles créées (83%) ; une baisse du rythme de création d'entreprises en 2021 et 2022,
- un tissu d'entreprises fortement marqué par les entreprises individuelles et les très petites entreprises (moins de 10 salariés) qui représentent 85% des établissements,
- quelques entreprises de grande taille (plus de 50 salariés) que l'on retrouve sur les secteurs industriels, commerciaux/ transports et administration publique/ enseignement

RES T1 - Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2021	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	825	100,0	73	628	62	43	19
Agriculture, sylviculture et pêche	155	18,8	27	125	3	0	0
Industrie	71	8,6	2	55	8	2	4
Construction	78	9,5	7	62	6	3	0
Commerce, transports, services divers	371	45,0	31	298	25	11	6
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	138	16,7	11	112	9	3	3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	150	18,2	6	88	20	27	9

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier L'Ocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2023.



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

Une offre touristique qui s'appuie sur les sites naturels et patrimoniaux (lacs, châteaux, jardins, musées, ...) du territoire intercommunal et sur des attractions créées ex-nihilo (centre aquatique ADA, Vallée des Singes, festivals, ...).

Une fréquentation touristique en hausse en 2023 par rapport à la saison 2022

Une offre d'hébergement variée (hôtels, campings, chambres d'hôtes, meublés et gîtes, aires de camping-car, résidences secondaires), qui peut accueillir environ 11 000 personnes¹.

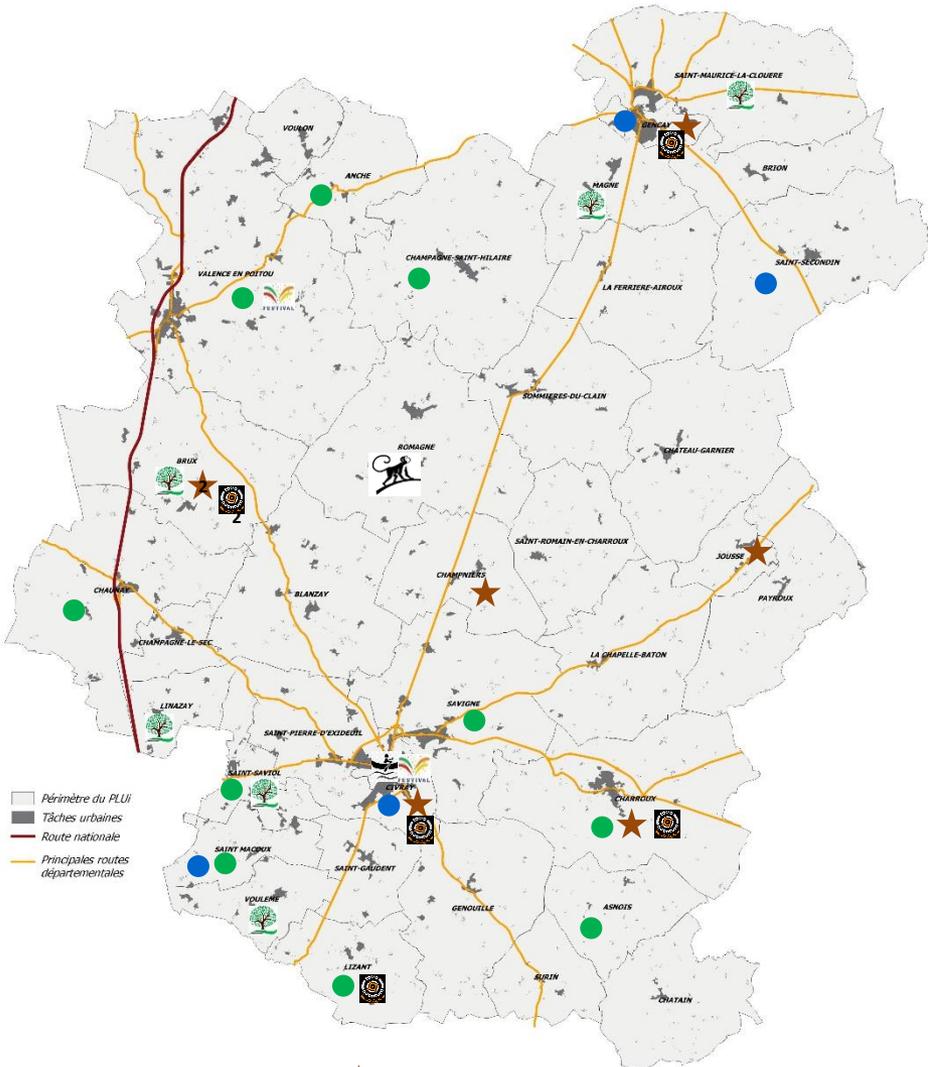
Une population touristique essentiellement française en 2023 (82%) et provenant majoritairement de Nouvelle Aquitaine

Des retombées économiques pour le territoire, avec plus de 105 100 € de taxes de séjour en 2023

Une structuration et une professionnalisation en cours pour monter en gamme et tisser un réseau de prestataires touristiques :

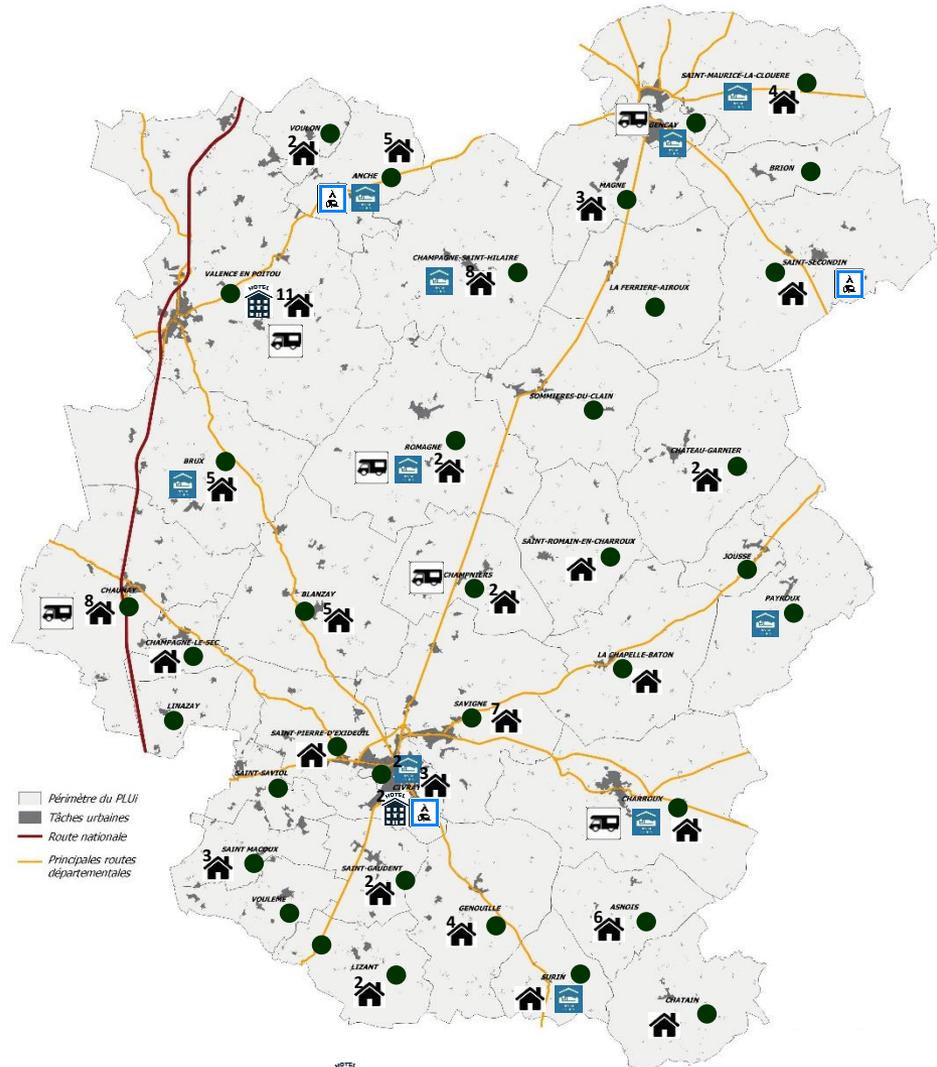
- formations,
- création d'une nouvelle marque de destination touristique « Vienne ! »,
- réflexion menée par le Département pour la mise en place de solution de commercialisation commune (2/3 des professionnels de la Vienne n'ont pas de solution de commercialisation).

Synthèse de l'offre touristique sur la CdC



- Espace de baignade
- Aire de loisirs
- Activités canoé
- Jardins à visiter
- ★ Patrimoine (château, musée, abbaye, ...)
- Vallée des Singes
- Festival
- Parcours Terra Aventura

Synthèse des hébergements touristiques sur la CdC



- Hôtel
- Camping
- Chambre d'hôte
- Meublé et gîte
- Aire de camping-car
- Résidence secondaire

Source : INSEE RG + site internet tourisme CdC
Cartographie : CREHAM

P2 : Aménagement commercial :

- localisation préférentielle des commerces selon la logique de renforcement des pôles de niveau 1 et 2 de l'armature urbaine définie dans le SCOT

P50 : Prescriptions relatives à la hiérarchie des ZAE :

- ZAE niveau 1 : Saint Pierre d'Exideuil, ZAE Les Elbes
- ZAE niveau 2 : Couhé (valence en poitou), les Tranchis ; Savigné : les Pâtis ; Saint Saviol : la Gare ; Saint Maurice la Clouère : l'Arboretum ; Chaunay : Journaux
- ZAE niveau 3 (foncier d'activités pour artisans et commerçants) : à déterminer dans le PLU

P51 : Prescriptions relative à la création de nouvelles surfaces d'activités en extension :

- sur la CdC Civraisien : potentiel de 45 ha en extension (en plus des surfaces immédiatement disponibles),
 - dont 15 ha pour la ZAE de niveau 1,
 - dont 20 ha pour les ZAE de niveau 2,
 - dont 10 ha pour les ZAE de niveau 3

P53 : Prescriptions d'identification des centralités urbaines commerciales :

- sur la CdC Civraisien :
 - centralités urbaines commerciales principales : Civray centre, Gençay centre, Couhé centre (Valence en Poitou),
 - polarités urbaines de proximité : Chaunay,
 - possibilité de rajouter des bourgs ou secteurs de quartiers au titre de centralités urbaines de proximité dans les PLU

P58 : Prescriptions relatives à la planification des équipements et hébergements touristiques :

- surface supplémentaire de 25 ha , hors espaces urbanisés existants

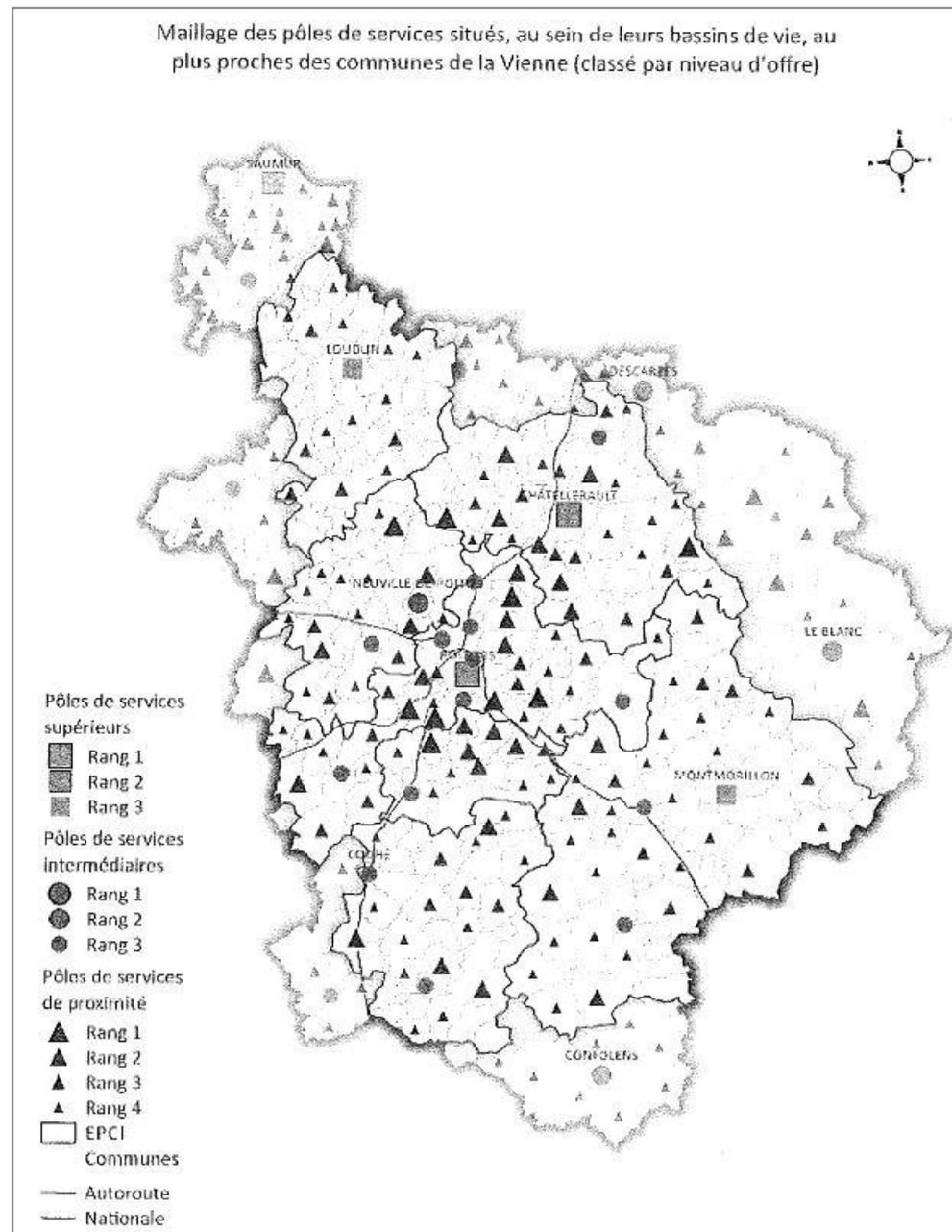
Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser	Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une majorité de population active occupée, avec 70% des actifs de 15-59 ans qui ont un emploi ▪ 7 communes ayant une fonction locale de pôle d'emplois (ratio de concentration d'emploi supérieur à 100) ▪ Un maillage économique structuré autour de commerces et services implantés dans certains centres bourgs et de plusieurs zones d'activités intercommunale dédiées plus spécifiquement à l'accueil des activités industrielles et artisanales ▪ Une activité touristique participative de l'économie locale, tant sur l'offre touristique que sur les offres d'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une diminution globale du nombre d'emplois sur la CdC entre 2009 et 2020 (- 580 emplois) ▪ De nombreuses communes ayant une fonction quasi exclusivement résidentielle, avec une forte dépendance aux autres pôles d'emplois au sein de la CdC et/ ou sous l'aire d'influence de Poitiers ▪ Des activités et services de proximité qui globalement diminuent (ex : diminution du nombre de commerces sur la CdC) ▪ Une filière touristique en cours de professionnalisation et de structuration à plus grande échelle

Enjeux pour le PLUi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantir les conditions de maintien et/ ou d'implantation de nouvelles activités compatibles avec l'habitat dans les centres bourgs pour favoriser le dynamisme économique local et l'attractivité du territoire ➤ Prendre en compte les activités touristiques existantes et les projets à venir pour garantir le développement de la filière touristique
----------------------------	---

10.
**Principales caractéristiques en matière
d'équipements**

Le Schéma Départemental d'accessibilité des services au public décrit le maillage des pôles de services. On y observe :

- globalement, un maillage dense de pôles de proximité et de grande proximité qui permettent aux habitants de la Vienne l'accès aux services du quotidien,
- une accessibilité assez aisée pour le bassin de vie du Civraisien de par ses équipements présents sur le territoire et sa proximité avec le bassin de vie de Poitiers
- une problématique d'accès plus prononcée sur les bassins de vie de Montmorillon et de Loudun



Les typologies d'équipements et services et leur maillage sur la CdC

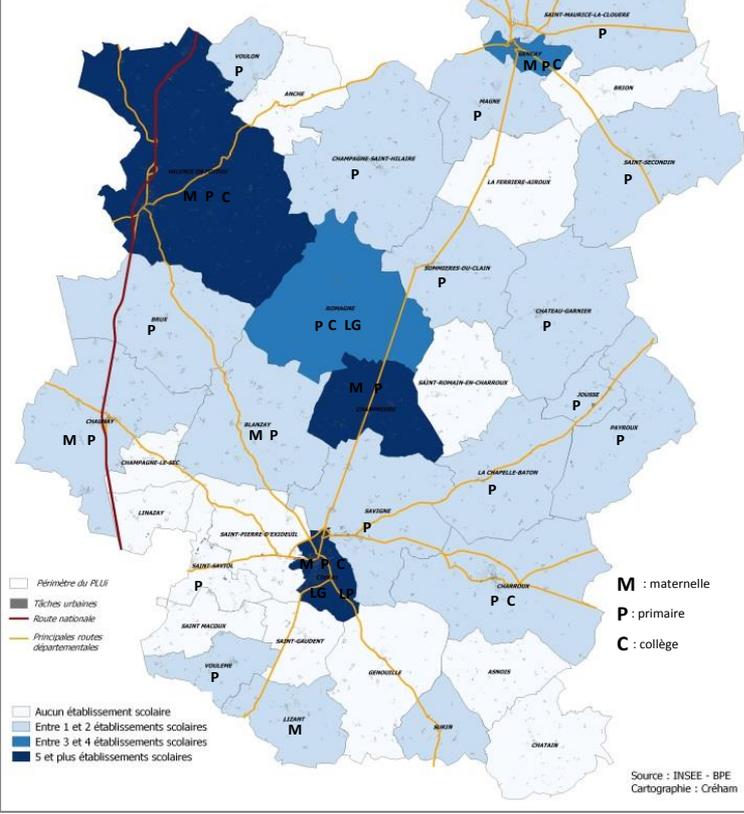
Répartition des équipements enfance et petite enfance



Source : <https://www.civraisienpoitou.fr/>

Des équipements pour la petite enfance et l'enfance structurés pour mailler le territoire en 3 sous-secteurs : pôle de Couhé, pôle de Civray et pôle de Gençay.

Répartition des établissements scolaires en 2020



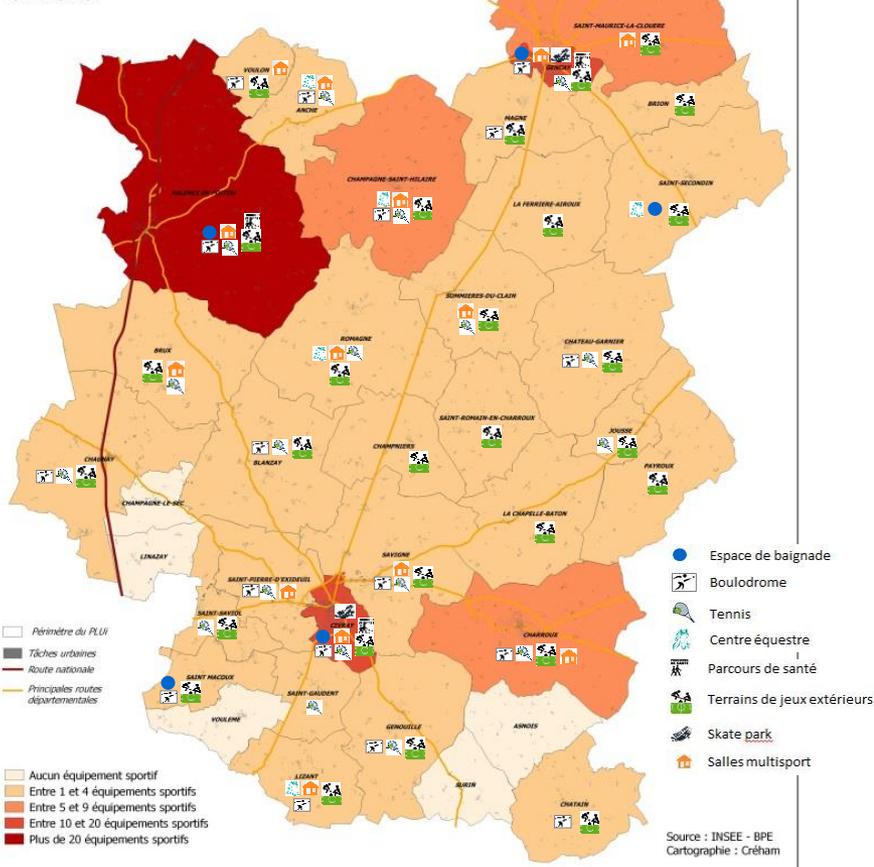
Une offre d'enseignement en maternelle qui semble peu importante avec seulement 9 communes qui ont cette offre.

Une répartition des établissements de primaire un peu plus maillée, mais la partie sud du territoire est moins équipée

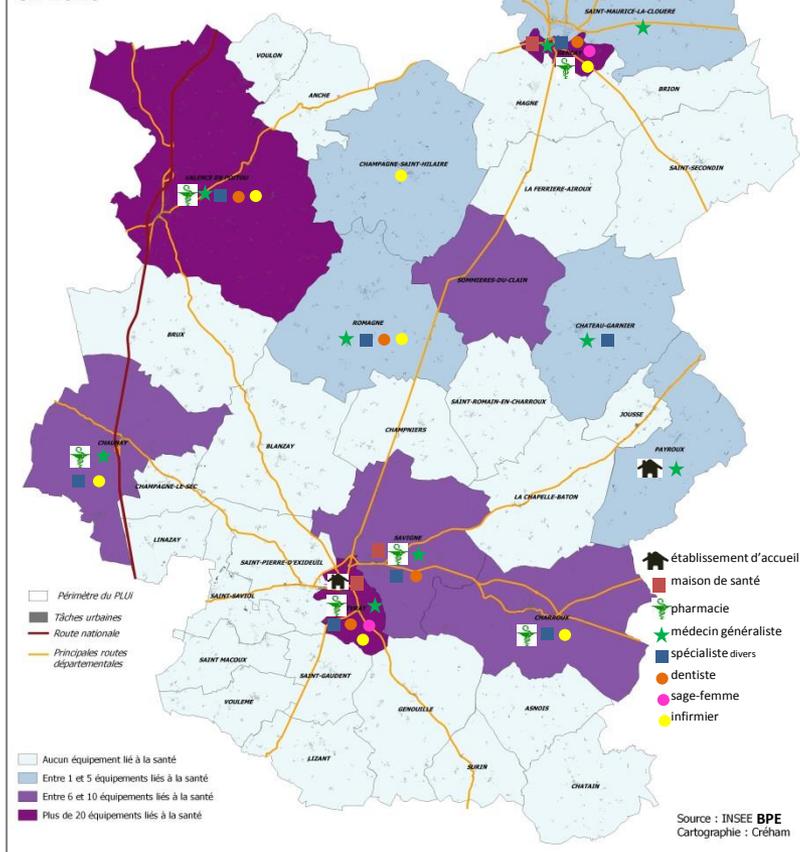
7 collèges présents sur le territoire intercommunal, regroupés sur Charroux, Civray, Gençay, Romagne, et Valence-en-Poitou
3 lycées (2 d'enseignement général et 1 d'enseignement professionnel), implantés sur Civray et Romagne

2 regroupements pédagogiques sur le territoire : Lizant/ Voulemme et Chaunay/ Champagné le sec

Répartition des équipements sportifs en 2020



Répartition des équipements liés à la santé en 2020



Globalement, une offre d'équipements sports et loisirs sur l'ensemble du territoire.

Les communes de Civray, Gençay et Valence en Poitou sont celles qui regroupent la plus grande variété d'équipements sportifs.

Seules 5 communes n'ont aucun équipement sportif et sont dépendantes des équipements des autres communes.

Les équipements sportifs les plus représentés sont : les terrains de sport et aires de jeux extérieurs, les salles multisports, les terrains de tennis et boulodromes

129 équipements liés à la santé répertoriés par l'INSEE en 2020. Concentration de près des 2/3 de ces équipements santé sur Civray (25%), Gençay (21%) et Valence-en-Poitou (19%). Les communes en partie sud de la CdC semblent les moins bien loties.

Les équipements de santé sont représentés à 22% par des infirmiers (dont infirmiers libéraux qui circulent sur le territoire) et à 20% par des médecins généralistes. 33% de spécialistes « divers » (kinésithérapeute, orthophoniste, podologue, ...) 67

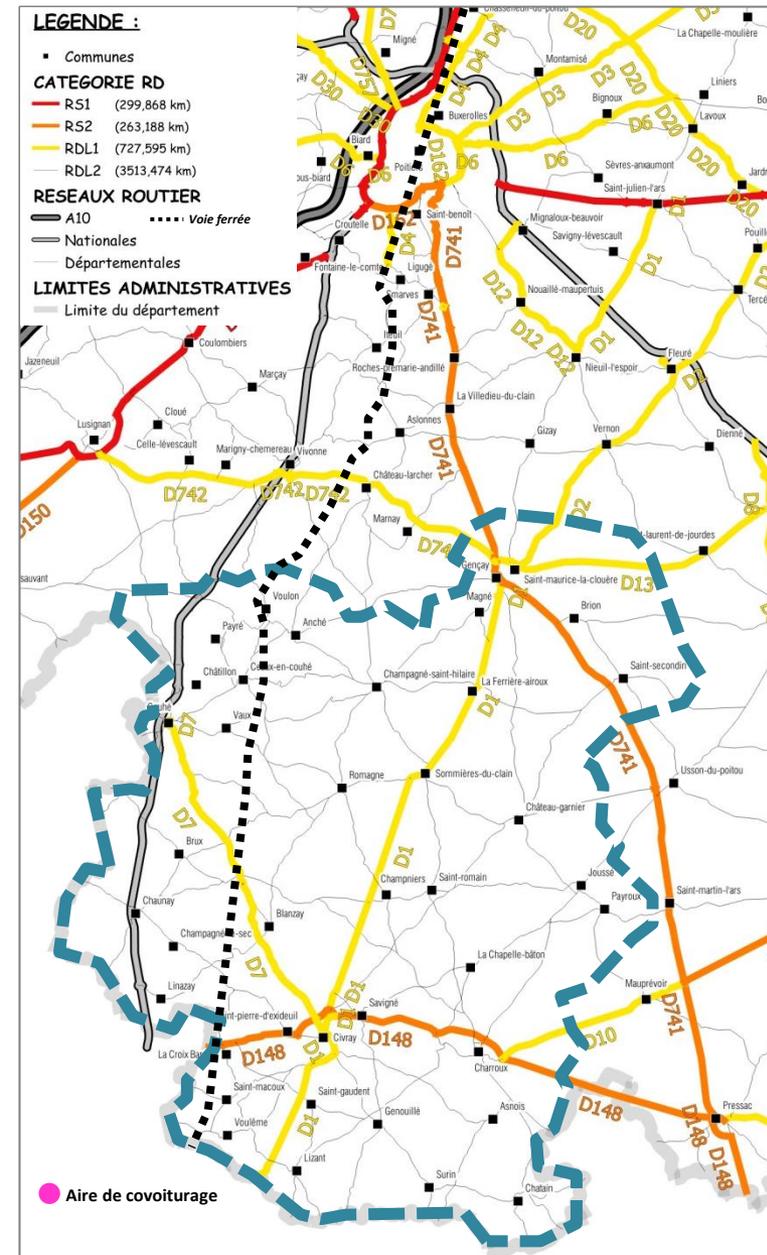
Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser	Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un maillage du territoire de la CdC en matière d'équipements qui a globalement été pensé et organisé en 3 sous-secteurs : pôle de Couhé, pôle de Civray et pôle de Gençay ▪ Une offre d'équipements de proximité relativement complète (accueil petite enfance et enfance, établissements scolaires, équipements sportifs et équipements liés à la santé) ▪ 4 structures d'accueil des personnes âgées (2 EHPAD et 2 résidences autonomie) qui offrent 181 lits/ places sur Chaunay et Valence-en-Poitou) ▪ Un territoire globalement assez bien desservi en matière d'équipements et qui bénéficie aussi d'une accessibilité aisée au bassin de vie de Poitiers pour des équipements spécialisés, notamment pour la partie nord du territoire intercommunal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une diminution de la population sur le dernier recensement 2020 qui pourrait générer des incidences négatives sur la pérennisation de certains équipements, et notamment scolaires ▪ Une concentration des équipements petite enfance, enfance et établissement scolaire maternels sur quelques communes, ce qui pourrait nuire à l'attractivité de jeunes actifs sur les autres communes. Peu de solution RPI semblent être mises en place pour conserver une dynamique scolaire sur les communes ▪ Une partie sud du territoire intercommunal qui, globalement, est bien moins lotie en matière d'équipements notamment scolarisation des plus petits et accès aux équipements liés à la santé

Enjeux pour le PLUi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inverser la tendance de décroissance de la population pour maintenir les équipements en direction des plus jeunes ➤ Prendre en compte le vieillissement de la population pour répondre aux besoins des personnes âgées tant dans l'accueil en structure que dans l'accessibilité aux équipements de santé de proximité
----------------------------	---

11.

Principales caractéristiques en matière d'infrastructures et de déplacement

Les infrastructures de déplacement



Le territoire de la CdC est traversé par des infrastructures de niveau régional et départemental dans sa partie ouest :

- RN 10 : axe Poitiers – Angoulême
- voie ferrée : ligne Poitiers-Angoulême, avec 3 points d’arrêts sur le territoire (à Anché-Voulon, Saint-Saviol et Blanzay)

Civray et Gençay sont à la croisée des routes départementales de 1^{ère} importance sur le département :

- RD 148 : axe Niort – Saint Junien
- RD 741 : axe poitiers – Pressac/ Confolens
- RD 1 : axe Ruffec – Châtelleraut

Le reste du territoire est maillé par des infrastructures de moindre importance, destinées à assurer des fonctions de liaisons de plus courtes distances

Plusieurs modes de transports collectifs sur la CdC : ferroviaire, transport départemental de la Vienne, covoiturage avec 3 aires

Modes de déplacements doux sur la CdC : circuits de randonnées, itinéraires cyclables,

1 projet porté par le Département et prévu en 2026 : le contournement de Chaunay, par la création d’une voie nouvelle à l’Est du bourg reliant la RD 25 au Nord à la RN 10 au Sud pour dévier le trafic des poids lourds du bourg de Chaunay

Principales caractéristiques

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	10 156	100	10 066	100	10 173	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	3 436	33,8	3 104	30,8	2 928	28,8
dans une commune autre que la commune de résidence	6 720	66,2	6 962	69,2	7 244	71,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

La part des actifs occupés habitant et travaillant sur la même commune ne cesse de diminuer depuis 2009, traduisant une augmentation des déplacements domicile/ travail.

En 2020, 71% des travailleurs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence. Ce taux est plus élevé que celui observé à l'échelle du SCOT et du département (67%)

Sur la CdC, les communes les plus génératrices de flux sont celles qui concentrent le plus d'emplois, services et équipements. Il s'agit de Civray, Gençay et Valence-en-Poitou.

Au-delà de la CdC, les villes de Poitiers, Ruffec et Angoulême, à proximité de la Cdc, exercent une influence directe sur les flux de déplacements (travail, loisirs, achats, ...).

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020

	Pourcentage
<i>Pas de déplacement</i>	7,6
<i>Marche à pied (ou rollers, patinette)</i>	4,3
<i>Vélo (y compris à assistance électrique)</i>	1,0
<i>Deux-roues motorisé</i>	1,3
<i>Voiture, camion ou fourgonnette</i>	83,9
<i>Transports en commun</i>	1,9

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Lieu de résidence	Lieu de travail	Flux d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi
Valence-en-Poitou	Poitiers	463
Valence-en-Poitou	Vivonne	163
Gençay	Poitiers	160
Magné	Poitiers	115
St-Maurice-la-Clouère	Poitiers	151
St-Pierre-d'Exideuil	Civray	100

Flux domicile – travail : les flux les plus importants (> 100) publiés par l'INSEE montrent qu'en 2020, 1 150 personnes habitant sur la CdC Civraisien sortaient du territoire intercommunal pour aller travailler sur Poitiers (888) et Vivonne (163).

A l'inverse, 1 mobilité infra communautaire se démarque : de Saint-Pierre d'Exideuil sur Civray avec 100 flux

Moyens de transports entre domicile – travail : prédominance de la voiture avec près de 84% des trajets en 2020.

Atouts – Opportunités Points d'appuis à valoriser	Faiblesses – Menaces Sensibilités à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire traversé par des infrastructures de niveau régional et un maillage départemental et local assez dense ▪ Des pôles de centralité, au cœur des flux de mobilité infra communautaire ▪ Des aires de co voiturage qui se mettent en place ▪ De nombreuses possibilités de déplacements doux, davantage associés aux loisirs et au tourisme qu'aux déplacements quotidiens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire aux accessibilités inégales, notamment pour les communes en partie sud et sud-ouest ▪ Un territoire rural fortement dépendant de la voiture ▪ Une offre de transports en commun assez limitée et non diffusée sur l'ensemble des communes de la CdC

Enjeux pour le PLUi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'accessibilité du territoire, compte tenu de sa ruralité, à la fois sur ses liaisons routières mais aussi en terme de transports en commun ➤ Poursuivre le développement et l'organisation des aires de co voiturage ➤ Réfléchir à la question de l'intermodalité pour faciliter de nouveaux modes de déplacements et d'accueil de population nouvelle
----------------------------	--